COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 13 février 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 du mois de février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 8

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jean Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire *: Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, chers amis, nous voilà réunis pour une étape importante de l'année puisque nous avons aujourd'hui le rapport d'orientation budgétaire, mais avant d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal, vous aviez sur table un rapport d'activité, c'est le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Médoc-Atlantique, dont je vous rappelle bien sûr que les principales missions et les compétences sont l'accueil et la promotion touristique. Vous pouvez bien sûr retrouver dans ce guide des chapitres sur notre activité, l'accueil et l'information, la commercialisation.*

Vous pouvez voir aussi, puisque nous classons aussi les logements touristiques une progression importante ces dernières semaines mais aussi dans cette année 2024 avec quelques évolutions, en particulier sur la fiscalité, qui touchent les logements touristiques. Donc les logements classés auront toujours droit à un abattement fiscal, mais qui sera moins important que par le passé puisqu'on était à 70% et on passe à 50%. Et ceux qui ne sont pas classées reviendront comme les locations à l'année sur un abattement fiscal de 30%.

Donc on voit déjà quelques effets en termes de locations, et on voit sur ce rapport avec l'Office du Tourisme classe ces logements à vitesse grand V et nous avons beaucoup de demandes en ce début de l'année pour faire classer les logements dans le cadre de l'Office du Tourisme. Et vous voyez aussi dans les dernières pages de ce rapport d'activité l'importance de la commune Lacanau dans l'attractivité touristique. Vous pouvez voir en quelques chiffres intéressants, et la mutualisation est une chose qui a porté ses fruits déjà depuis plusieurs années. Donc nous sommes une des locomotives de cet Office du Tourisme, nous jouons rassemblés et unis, et nous continuons à exercer cette compétence à 12 aujourd'hui au sein de la Communauté de Communes Médoc-Atlantique Tourisme.

Donc vous aurez de la lecture en rentrant chez vous ce soir avec ce rapport. Et je remercie les équipes de Médoc Atlantique Tourisme puisqu'il est fait en interne et il est d'une grande qualité, donc merci à eux pour la production de ce rapport d'activité.

Nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal avec une ou un secrétaire de séance. Des volontaires ? Monsieur PELLICER. Vous avez entre les mains les pièces de ce Conseil municipal avec l'ordre du jour.

Nous avons quelques procurations. [lecture des procurations]

Avant de démarrer avec les décisions du Maire. Nous avons reçu le petit courrier de Madame CROMBEZ qui s'excuse de son absence ce soir. Donc si vous souhaitez avoir accès aux questions qu'elle posait sur plutôt des éléments techniques sur le budget, nous sommes en train de préparer une réponse écrite pour Madame CROMBEZ, mais si vous souhaitez accéder aux questions qu'elle nous pose, elles sont à votre disposition.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. Le Maire, en vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire *: Dans le cadre des décisions du Maire, avez-vous des commentaires à faire ? Je me doute que vous avez tous regardé cela attentivement.*

MME LEBLANC *: Alors j'ai vu qu'il y a un marché de prestations qui avait été passé en vue de l'organisation du Lacanau Pro et vous en parlez après dans le ROB, et je voulais juste avoir quelques*

éléments, puisqu'à priori la commune supporte maintenant l'organisation du Lacanau Pro en interne, et non plus par le biais d'une subvention comme c'était le cas par le passé.

***Monsieur le Maire** : Alors vous l'avez su puisque vous suivez ça de très près j'en suis persuadé, on avait lancé un appel d'offre et aujourd'hui on organise, et 240.000€, c'est le montant maximum que la commune pourrait engager. Et on va retirer de ça déjà les prestataires que nous avons, donc on fera le reste à charge et on fera un bilan après le Lacanau Pro, mais 240.000€, c'est ce qui est dans le cahier des charges de l'appel d'offre qui a été lancé, c'est le montant maximum, vous connaissez bien ce type de dispositif Madame LEBLANC.*

***MME LEBLANC** : Ma question reboucle évidemment et ça viendra sur le ROB avec le montant de la subvention qui était préalablement perçu dans le cadre de la subvention.*

***Monsieur le Maire** : Oui on le verra sur le ROB. Est-ce que j'ai répondu à votre question sur les décisions du Maire ? Je vous remercie.*

PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2025

***Monsieur le Maire** : Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2025. Y a-t-il des commentaires ? De votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.*

PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVIER 2025

N° DL19022025-01 : Autorisation de signer une convention de mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement à Lacanau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une convention de mise en œuvre de mesures compensatoires a été conclue entre la commune de Lacanau, le SIAEBVELG et la société SCCV ULTREIA en date du 26 juillet 2023 dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement de 12 lots sur des parcelles cadastrées section CT n°32 et section DH n°118 (parcelles ayant fait l'objet d'une division depuis), avenue de la Côte d'Argent à Lacanau, sur une emprise de 1,2 ha.

En effet, ce projet a fait l'objet d'un dossier Loi sur l'eau, préalable nécessaire avant tous travaux d'aménagement. A ce titre, l'aménagement envisagé est soumis à la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à la destruction de zones humides.

La société SCCV ULTREIA s'était rapprochée de la Ville de Lacanau pour que celle-ci lui mette à disposition une partie d'un terrain dont elle est propriétaire à Peymelinguey, comme devant servir à compenser les zones humides détruites par les travaux d'aménagement envisagés d'une part, et du SIAEBVELG, d'autre part, afin de mettre en œuvre ces mesures compensatoires.

La SCCV ULTREIA a obtenu le transfert du permis n° 03321421S0066, accordé en vue de la réalisation du projet ci-dessus mentionné à la SAS SIGNATURE AMENAGEMENT le 31 octobre 2024.

La SAS SIGNATURE AMENAGEMENT s'est ensuite portée acquéreur des parcelles assiette du projet, par un acte en date du 30 décembre 2024.

Aussi, il convient de conclure une convention de mise en œuvre des mesures compensatoires avec le nouveau porteur de projet.

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel « *Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* » ;

VU le projet de convention de mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement à Lacanau ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025 ;

Monsieur le Maire *: Alors c'est un vieux dossier pour lequel les travaux vont démarrer j'espère entre le 1er trimestre et le 2ème trimestre, c'est l'Avenue de la Côte d'argent. Vous savez que dans le cadre de ces autorisations il y a des autorisations de Loi sur l'eau. Donc nous nous étions mis d'accord à l'époque entre le SIAEBVELG, la société ULTREIA et la ville de Lacanau, pour une parcelle qui est située sur la route de Carcans. La société ULTREIA s'est rapprochée de la Ville pour que celle-ci mette à disposition le terrain dont elle est propriétaire à Peymelinguey.*

Aujourd'hui on a ce transfert de permis accordé en vue de la réalisation du projet mentionné à la SAS SIGNATURE AMENAGEMENT qui s'est ensuite portée acquéreur des parcelles assiette du projet, donc il convient de conclure une convention de mise en œuvre des mesures compensatoires avec le nouveau porteur de projet, puisque vous savez que ces conventions elles sont financées au fil du temps avec un montant qui est établi pour entretenir ces zones, et aujourd'hui il y a des travaux pour entretenir cette zone qui ont été réalisés, pour que justement ceux du lotissement puissent démarrer.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette passation de convention entre les 2 sociétés ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE le projet de convention de mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement à Lacanau avec le SIAEBVELG et la société SIGNATURE AMENAGEMENT.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement à Lacanau avec le SIAEBVELG et la société SIGNATURE AMENAGEMENT, annexée à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-02 : Dénomination de voie – Allée des Villas de l'Ardilouse

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies.

Par ailleurs, la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a modifié l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales qui prévoit désormais que le conseil municipal procède également à la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation.

Les représentants de la Résidence Eden Parc VI ont saisi la commune pour demander la dénomination de la voie d'accès de leur résidence.

Il s'agit de la voie constituée de la parcelle cadastrée section BY n°685 et d'une partie de la parcelle BY n°686.

Aussi, il est proposé de retenir le nom suivant : Allée des Villas de l'Ardilouse.

VU les articles L2121-29 et L2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025 ;

Monsieur le Maire *: Il s'agit de la section cadastrée BY-685 de la Résidence Eden Parc VI et la partie de la parcelle BY-686. Nous avons été saisis par les copropriétaires pour demander la dénomination de la voie d'accès de la résidence. Il n'y a pas de problème de numérotation déjà, mais ça sera beaucoup plus simple à la fois pour les secours, mais aussi pour les livraisons d'avoir une Allée des villas de l'Ardilouse sur la résidence Eden Parc VI.*

Des commentaires sur la dénomination de cette voie ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE de dénommer la voie constituée de la parcelles cadastrée section BY n°685 et d'une partie de la parcelle BY n°686 au sein de la Résidence Eden Parc VI, Allée des Villas de l'Ardilouse.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-03 : Dénomination de voie – Allée du Practice

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies.

Par ailleurs, la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a modifié l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales qui prévoit désormais que le conseil municipal procède également à la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation.

Les représentants de la Résidence Eden Parc VII ont saisi la commune pour demander la dénomination d'une partie de la voie d'accès de leur résidence.

Il s'agit de la voie constituée des parcelles cadastrées section BY n°722, 724 et en partie 659.

Aussi, il est proposé de retenir le nom suivant : Allée du Practice.

VU les articles L2121-29 et L2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025 ;

Monsieur le Maire *: C'est encore une dénomination de voie. C'est l'Allée du Practice sur la résidence Eden Parc VII, il s'agit des parcelles cadastrées BY 722 et 724 et une partie de la parcelle 659. Donc il est proposé de retenir le nom d'Allée du Practice pour cette voie de lotissement.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE de dénommer la voie constituée des parcelles cadastrées section BY n°722, n°724 et 659p au sein de la Résidence Eden Parc VII, Allée du Practice.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-04 : Dénomination de voie – Rue des Cavaliers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies.

Par ailleurs, la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a modifié l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales qui prévoit désormais que le conseil municipal procède également à la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation.

Les représentants du Village Cheval ont saisi la commune pour demander la dénomination d'une des voies d'accès de leur résidence.

Il s'agit de la voie située sur les parcelles cadastrées section BY n°218 et 215.

Aussi, il est proposé de retenir le nom suivant : Rue des Cavaliers.

VU les articles L2121-29 et L2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025 ;

Monsieur le Maire *: Nous poursuivons avec la dernière dénomination de voie qui est la Rue des cavaliers. Là nous sommes au Village Cheval, et on a été saisis aussi pour demander la dénomination d'une des voies d'accès de la résidence. Il a été proposé de retenir le nom suivant, la Rue des cavaliers.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE de dénommer la voie située sur les parcelles cadastrées section BY n°218 et n°214 au sein du Village Cheval, telle que figurant sur le plan annexé, rue des Cavaliers.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-05 : Avenant n°1 au Projet Partenarial d'Aménagement « Trait de côte » de Lacanau

Rapporteur : Monsieur Laurent PEYRONDET

Les projets partenariaux d'aménagement (PPA) « trait de côte » sont apparus en 2020 s'appuyant sur le Projet Partenarial d'Aménagement de droit commun issu de la loi ELAN de 2018. Il s'agit d'un contrat, conclu entre l'Etat et une collectivité locale portant sur la recomposition littorale face à l'érosion côtière et aux risques naturels majeurs.

Signé en décembre 2021, le PPA de Lacanau a opéré un vrai coup d'accélérateur de la démarche d'Aménagement Durable de la Station (ADS) initiée depuis près de 10 ans par la municipalité aux côtés de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière.

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde, partenaires historiques et essentiels des projets ADS et SLGBC de Lacanau, deviennent signataires du PPA « trait de côte » de Lacanau par la voie d'un avenant. La Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne deviennent également des partenaires du PPA.

Cet avenant n°1 entérine également dans le contrat de PPA des modifications ayant été apportées, par voie d'avenant, à la convention financière 2021-2024.

Ces modifications ont consisté en des évolutions de l'accompagnement financier de l'Etat et du délai d'exécution financière de ladite convention :

- Le plan de financement prévisionnel actualisé a fait apparaître un besoin de financement nouveau de 492 000€ HT ainsi qu'un besoin de révision de l'affectation par opération de l'enveloppe allouée au titre de la convention financière 2021-2024 du projet partenarial d'aménagement. La programmation financière initialement arrêtée a été modifié conséquemment.

- Il s'est également agi de modifier l'échéance prévisionnelle de mise en œuvre des opérations et de versement des crédits d'Etat.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU les conclusions du conseil de défense écologique du 12 février 2020 relatives à l'aménagement des littoraux ;

VU l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 24 juillet 2020 par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, relatif à des projets partenariaux d'aménagement (PPA) en faveur de la sobriété, de la résilience et de la vitalité territoriale ;

VU le courrier de la Préfète de la Gironde du 2 octobre 2020, appuyant auprès de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature la candidature de la communauté de communes Médoc Atlantique et de la Ville de Lacanau ;

VU le courrier de la commune de Lacanau daté du 30 septembre 2020 faisant acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ;

VU le courrier du directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages à Mme la Préfète de la Gironde, daté du 2 février 2021 entérinant le lancement d'une démarche de PPA par la Ville de Lacanau et la communauté de communes Médoc Atlantique ;

VU les conclusions du comité de pilotage du 6 juillet 2021 ;

VU la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2021 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 4 novembre 2021 ;

VU le contrat de PPA signé le 14 décembre 2021 ;

VU la convention de financement signé le 26 novembre 2021,

VU le comité de pilotage du 15 novembre 2023 ;

CONSIDERANT la commission permanente du 8 juillet 2024 du Département de la Gironde et la séance plénière des 14 et 15 octobre 2024 de la Région Nouvelle-Aquitaine approuvant le contrat de PPA « trait de côte » de Lacanau ;

CONSIDERANT l'accompagnement de la Banque des Territoires et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025.

Monsieur le Maire : *Vous le savez, le PPA a opéré un vrai coup d'accélérateur de la démarche d'Aménagement Durable de la Station initiée depuis près de 10 ans par la municipalité aux côtés de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière. La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde, partenaires historiques et essentiels des projets ADS et SLGBC de Lacanau, deviennent signataires du PPA « trait de côte » de Lacanau par la voie d'un avenant. La Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne deviennent également des partenaires du PPA.*

Vous savez que ces 4 entités collectivités ou agences sont les principaux financeurs de nos travaux, et aujourd'hui il suffit que vous regardiez les panneaux qui sont mis en place lors de l'engagement des travaux pour vous apercevoir que par exemple sur la dernière phase de travaux sur le front de mer, sur la place Rouge et la promenade de Lacaze, c'est du financement à hauteur de 75%, donc il est intéressant pour nous dans ce cadre-là d'adopter cet avenant numéro 1 au contrat du PPA.

Donc il y a des modifications qui consistaient justement à des évolutions de l'accompagnement financier de l'État et du délai d'exécution financière de cette convention. On a le plan de financement prévisionnel actualisé qui a fait apparaître un besoin de financement nouveau de 492 000€ et un besoin de révision de l'affectation par opérations de l'enveloppe qui est allouée au titre de la convention financière en 2021-2024 du Projet Partenarial d'Aménagement.

Alors il évolue au fil du temps, même si nous sommes contraints par l'agenda puisque vous savez que ces financements viennent pour l'État du plan France Relance et qu'ils doivent être consommés. Donc une consommation je l'espère poursuivie en 2026. Normalement c'est 2025, et on avait déjà obtenu un petit avenant pour pouvoir prolonger cela. Donc les travaux sont engagés et nous évoquerons dans la délibération suivante le projet du pôle d'échange multimodal qui est aussi lié au PPA.

Y a-t-il des informations complémentaires sur cet avenant financier qui est un avenant qui permet justement à nos partenaires l'affichage qu'ils méritent sur les travaux qui sont réalisés dans le cadre de l'aménagement durable de la station.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTE l'avenant n°1 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement « trait de côte » de Lacanau.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-06 : Concertation préalable pour l'aménagement du pôle d'échanges multi-modal – Procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le contexte et les caractéristiques générales du projet

Pour réduire la place de la voiture depuis le front de mer et dans toute la ville océane, la Ville projette de réaliser un pôle d'échanges multi-modal en rétro-littoral, à l'entrée dans Lacanau-Océan.

Ce projet participe à la recomposition de la station balnéaire en ville océane, en ce sens il contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de pôle de mobilités qui se développent en secteur rural, touristique, là où les projets de PEM ont fleuri sur des quartiers de gare. Le syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilité a récemment mené une réflexion sur les « hubs de mobilité », en matière de localisation à l'échelle du bassin de mobilités et de typologies de services attendus ; le PEM de Lacanau est identifié comme un hub de connexion de niveau 1.

L'équipement se connecte à tous les grands axes de communication, qui relient Lacanau Océan à Lacanau Ville à l'Est, au nord du Médoc au nord et au nord du Bassin d'Arcachon au sud. Il se situe sur le nœud de diffusion des flux dans la station balnéaire, entre directions centrales, nord et sud.

Cet équipement public rassemblant à son échelle les différents modes de déplacements existants (vélo, voiture, transport en commun...) ou à venir (navettes communales, tram-train) et des services de mobilités nouveaux (abris vélos sécurisés et consignes avec recharge, location de véhicules, etc). Il permet de centraliser la mobilité, en assurant une connexion entre les différents modes de transport.

Le choix de la procédure à mettre en œuvre

Lorsque les dispositions d'un PLU ne permettent pas la réalisation d'une opération d'intérêt général, elles peuvent être modifiées dans le cadre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, conformément aux articles L. 153-54 à L. 153-59 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R 153-16 du Code de l'Urbanisme, la commune de Lacanau, compétente pour la réalisation d'un pôle d'échanges multi-modal, est en charge de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Un dossier sera donc établi et une concertation dont les modalités sont exposées ci-après sera organisée.

Le dossier, soumis à évaluation environnementale, fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées (PPA), d'un bilan de concertation et d'une enquête publique. Le dossier de mise en

compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, de l'avis des PPA ou du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sera alors soumis à approbation. Une fois ces formalités accomplies, le conseil municipal sera invité à adopter la déclaration de projet.

Les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU :

Cette opération présente un intérêt général avéré, dans la mesure où elle permet à la fois :

- de s'adapter au changement climatique et notamment au recul du trait de côte, en relocalisant des espaces de stationnement en rétro-littoral, conformément au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) contractualisé consécutivement aux démarches d'Aménagement Durable de la Station et de la première Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière.
- de traiter le sujet des mobilités, tel que prévu au Schéma des mobilités alternatives à la voiture individuelle 2030 issu de la démarche d'Aménagement Durable de la Station et de l'Agenda 21 élaboré avec les habitants, et intégré aux ambitions de « Ville des courtes distances » du PADD du PLU.

Ainsi, le pôle d'échanges multi-modal est une pièce centrale de la politique d'adaptation et de recomposition de la ville océane des 4 saisons.

La localisation pertinente et l'adaptation du site de projet, qui sera peu impacté par les travaux, participent à démontrer l'intérêt général des interventions envisagées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 à L103-5, L. 153-54 et suivants et L. 300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les articles R. 153-20 et R. 153-21 du même code, relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ; Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la délibération d'approbation du PLU de la commune en date du 11 mai 2017 ;

VU les conclusions du conseil de défense écologique du 12 février 2020 relatives à l'aménagement des littoraux ;

VU le contrat de PPA signé le 14 décembre 2021 ;

VU la délibération du conseil communautaire de Médoc Atlantique du 22 février 2024 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;

VU la délibération du conseil municipal n°DL18092024-01 du 18 septembre 2024 approuvant la modification n°1 du PLU ;

VU l'arrêté n°AR2025-0128 du 13 février 2024 prescrivant une procédure de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du document d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que la commune de Lacanau est compétente pour faire évoluer son document d'urbanisme et qu'il lui revient d'engager la procédure de déclaration de projet et de définir les modalités de la concertation ;

CONSIDERANT que la commune projette la création d'un pôle d'échanges multi-modal à l'entrée de Lacanau Océan ;

CONSIDERANT que la réalisation d'un tel équipement revêt un caractère d'intérêt général avéré car il permet la mise en œuvre du projet urbain de ville de proximité et des courtes distances, de ville océane des 4 saisons, comme cité dans l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; et de contribuer à la lutte contre le changement climatique avec un impact modeste sur l'environnement ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, conformément aux articles L. 153-54 à L. 153-59 du Code de l'urbanisme. Le règlement du PLU nécessite en effet des précisions et compléments à sa rédaction actuelle pour permettre la réalisation du projet. Il faut donc adapter le règlement tant écrit que graphique du PLU afin de permettre la réalisation de l'opération, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation pour mettre en valeur l'environnement et les paysages et favoriser l'implantation de services de mobilité et à la personne en déplacement ;

CONSIDERANT que la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme nécessite une procédure de concertation préalable en application des articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que la concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et qu'elle s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation initiée par la commune avec la réunion publique du 31 mai 2022 ;

CONSIDERANT que par arrêté n°AR2025-0128 du 13 février 2024, le maire de la commune a prescrit une procédure de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du document d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025.

Monsieur le Maire *: Cela aurait été un peu long et comme ce n'était pas le seul sujet à traiter de réviser le PLU, et ce n'est pas le cas aujourd'hui, donc pour réaliser ce projet-là, nous avons mis en place cette procédure qui permet justement de mettre en compatibilité le PLU sur ce projet de pôle d'échange multimodal.*

Et je tenais avant de délibérer à remercier tous ceux qui ont déjà participé aux nombreuses concertations et la dernière réunion publique la semaine dernière a montré que ce sujet intéressait beaucoup de monde, il y a eu un échange très riche avec nos partenaires et ceux qui nous accompagnent sur ce projet de pôle d'échange multimodal. Remercier aussi ceux qui ont participé aussi aux 2 autres réunions qui ont eu lieu il y a 2 ou 3 mois et qui ont duré, presque 3h30 pour l'une d'entre elles, et où le respect même si on n'est pas toujours d'accord, mais le respect entre les différentes personnes a été quelque chose que j'ai beaucoup apprécié. Donc on s'est parlé normalement, on a échangé les points de vue, et je crois que le projet a évolué en fonction des désirs à la fois des riverains et des habitants de Lacanau, et c'est vrai que les riverains s'étaient beaucoup mobilisés sur ce projet-là.

Donc je les remercie et je le répète, même si on n'est pas d'accord sur tout, de l'attitude qu'ils ont eue et le respect qu'on a vu pour pouvoir faire avancer ce projet, pour expliquer aussi ce que c'était le choix de cette procédure à mettre en œuvre, et cette procédure-là va permettre justement d'ici quelques mois j'espère d'avoir l'autorisation de démarrer les travaux.

Et cette délibération elle est faite pour fixer aussi et pour approuver les objectifs de la procédure de mise en compatibilité du PLU qui constate justement le pôle d'échanges multimodal. [lecture de la délibération]

Je n'ai pas l'habitude de lire toujours les délibérations, mais celle-là je la lis parce qu'il y a une procédure qu'il faut tenir, il est important que tout le monde sache à quoi s'en tenir, parce qu'il y a des modalités de concertation qui ont une forme réglementaire qu'il va falloir suivre bien sûr à la lettre et à laquelle vous allez pouvoir être associés tout au long des semaines qui arrivent.

Vous connaissez bien sûr les objectifs qui sont poursuivis par cette procédure de déclaration de projet qui impacte la mise en compatibilité du PLU, c'est ce que je vous expliquais au préalable. Donc cette opération bien sûr elle présente un intérêt général avéré dans la mesure où elle permet à la fois de s'adapter au changement climatique, et notamment au recul du trait de côte, en relocalisant les espaces de stationnement rétro littoral conformément au Projet Partenarial d'Aménagement contextualisé consécutivement aux démarches d'aménagement durable de la station de la première stratégie locale de

gestion de la bande côtière, de traiter le sujet des mobilités tel que prévu au schéma des mobilités alternatives à la voiture individuelle issu de la démarche d'aménagement durable de la station de l'Agenda 21 élaboré avec les habitants et intégré aux ambitions des courtes distances du PLU.

Donc on est passé dans un autre monde avec nos partenaires, on ne voit pas ce pôle comme un endroit isolé, c'est vraiment une pièce du puzzle. Nous avons passé 2 jours à Bordeaux à rencontrer les partenaires sur tous les sujets, et j'ai beaucoup entendu parler de mobilités, et en particulier dans notre belle ville, donc c'est un travail qui est en marche, nous sommes dans cette transition et nous avons affaire aux transports collectifs, aux transports décarbonés et une vraie réflexion justement est menée.

On a pu le voir aujourd'hui, avec les premiers rayons de soleil et 20° on a croisé beaucoup de monde sur la route aujourd'hui, donc c'est une ville qui attire, et on est vraiment dans ce changement d'époque où on doit s'interroger justement dans nos déplacements.

Y a-t-il des commentaires sur le pôle d'échange multimodal ? Vous avez eu pour certains beaucoup de temps pour vous exprimer et je salue le débat qui a eu lieu autour de ce beau projet, c'est toujours intéressant d'abord pour s'expliquer, et aussi parfois pour essayer de convaincre, et ce n'est pas toujours facile, mais je remercie une nouvelle fois tous ceux qui ont largement participé dans les derniers mois à cette concertation.

Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les objectifs de la procédure de mise en compatibilité du PLU concernant le pôle d'échanges multi-modal rétro-littoral selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus,

ARTICLE 2

FIXE comme suit les modalités de concertation qui aura une durée de 21 jours, du 4 au 25 mars 2025 inclus :

- publication d'un avis d'ouverture de la concertation préalable par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur les panneaux d'affichage et de communication de la commune ainsi que sur son site internet et dans un journal local
- mise à disposition du public d'un dossier synthétique présentant le projet de pôle d'échanges multi-modal par voie dématérialisée sur le site de la mairie et au sein des locaux de la mairie et de son annexe (aux jours et heures d'ouverture habituels) présentant l'état d'avancement de la procédure et d'un registre permettant de recueillir les observations du public.
- tenue de deux permanences techniques : le samedi 8 mars de 9h à 12h à la mairie de Lacanau Ville et le mercredi 19 mars de 9h à 12h à la mairie annexe à Lacanau Océan.
- mise à disposition d'un registre public de recueil des observations du public par voie dématérialisée et au sein des locaux de la Mairie et de son annexe (aux jours et heures d'ouverture habituels).

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-07 : Expérimentation du mécénat

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

Face à la contraction de plus en plus prégnante des financements publics des collectivités territoriales, la commune de Lacanau étudie l'apport de ressources complémentaires associant des acteurs économiques locaux et nationaux intéressés par nos projets de territoire.

Parmi les dons et legs, qui facilitent l'apport de ressources nouvelles, le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Il prend différentes formes.

Les collectivités locales sont éligibles au mécénat.

De nombreux acteurs se sont émus des grands incendies survenus en 2022 aux portes de Lacanau qui a joué un rôle essentiel dans la mobilisation de forces vives et dans l'organisation d'une base arrière, et ont témoigné leur soutien à la collectivité.

Des acteurs privés souhaitant apporter leur soutien financier, sous forme de mécénat objet défini par convention ou lettre d'engagement, à la commune pour la gestion de sa forêt communale, et particulièrement sur la diversification feuillue en lisière qui participe à limiter le développement initial des feux et leur propagation et à augmenter la résilience des peuplements.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L. 2121-29, L. 2122-22 et suivants, et L. 2541-12 ;

VU la délibération n°DL04072022-05 du conseil municipal du 4 juillet 2022 relatif à la délégation de compétences du conseil municipal au maire ;

VU la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »,

VU le Code général des impôts, notamment au 238 bis ;

VU l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général » ;

CONSIDERANT la volonté d'acteurs privés comme le Crédit Agricole Immobilier Corporate & Promotion à soutenir financièrement la collectivité sous forme de mécénat ;

CONSIDERANT que le dispositif du mécénat permet à la commune de bénéficier de l'aide d'entreprises pour la réalisation de ses projets, ces aides pouvant être en numéraire, en nature ou en compétence ;

CONSIDERANT que le dispositif permet à l'entreprise mécène de bénéficier d'une réduction d'impôt mais également de développer et de valoriser son engagement envers le territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune à accepter ce mécénat ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025.

MME BACQUEY : *Bonjour à tous. [lecture de la délibération] Vous avez la lettre d'engagement à la suite de cette délibération. Le mécène est le Crédit Agricole Immobilier et Promotion, et celui-ci s'est proposé de participer au reboisement de la forêt communale à hauteur de 3.500€.*

Monsieur le Maire *: Merci Madame BACQUEY. On va remercier le mécène même si la somme n'est pas tout à fait incroyable, mais on va la prendre quand même. Y a-t-il des commentaires sur ce mécénat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention de mécénat annexée.

ARTICLE 2

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

ARTICLE 3

AFFECTE la somme versée au budget FORET.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-08 : Présentation du rapport sur le développement durable 2024

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

En 2020, la Ville de Lacanau a fait le choix d'élaborer un projet de territoire très ambitieux, qui fait du développement durable la condition impérative de son action. C'est en ce sens qu'elle a adopté son

Agenda 21, riche de 79 actions structurées en 6 axes qui illustrent l'engagement de la Ville dans les transitions environnementale, sociale, énergétique.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »), les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, les départements et les régions, ont l'obligation de présenter, annuellement, un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget. Ces dispositions sont applicables depuis la préparation des budgets pour 2012.

La commune de Lacanau n'est pas concernée par cette obligation mais elle souhaite s'y astreindre, dans la dynamique de son Agenda 21 et pour traduire en acte le volontarisme d'avoir parmi ses fils directeurs le développement durable, ceci jusque dans ses choix budgétaires.

La formalisation d'un rapport dédié permet en effet de positionner le développement durable de la collectivité à la fois comme fil conducteur de l'ensemble et vision de son action. La présentation d'un tel rapport vise à favoriser les débats et rendre lisible la politique développement durable canaulaise. L'objectif est ainsi de :

- Faire en sorte que les collectivités démontrent en quoi elles contribuent localement aux enjeux globaux de développement durable
- Exposer les interactions entre les politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable (interactions positives et négatives)
- Faire utilement le lien entre les démarches de développement durable et l'exercice de définition des priorités budgétaires
- Favoriser le débat entre les élus et déceler d'éventuelles incohérences et impacts contradictoires de certaines politiques sur le développement durable

Un examen transversal et concerté des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites permet d'analyser les processus de gouvernance et d'aider la collectivité à définir ses orientations stratégiques et budgétaires, remettant ainsi en perspective les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, des finalités du développement durable et des ressources financières du territoire.

Fort de l'ambition que porte notre projet de territoire en termes de développement durable, ce premier rapport canaulais est le reflet des orientations politiques de notre Ville, portées par notre Agenda 21.

Il ne vise pas l'exhaustivité mais cherche à être représentatif de la politique de développement durable portée par la Ville. Les données présentes dans ce rapport sont des outils qui permettent à chacune et chacun de visualiser en toute transparence le chemin parcouru cette année, mais aussi de se projeter dans des objectifs à plus long terme pour réussir les transitions à Lacanau.

Les textes réglementaires ne précisent pas les modalités d'élaboration du rapport sur la situation de développement durable, laissant la collectivité libre en la matière y compris en termes de concertation ou de formalisation. La démarche de rédaction du rapport développement durable a donc été voulue par le législateur comme souple. Cependant, il est préconisé que la présentation du rapport se fasse lors de la session du conseil consacré à la préparation budgétaire et qu'une délibération soit prise pour attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité et qu'elle soit transmise avec le budget au représentant de l'Etat.

Aucun formalisme ne s'imposant à Lacanau, cette voie usuelle pour les collectivités soumises à l'obligation de présenter un rapport de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget est retenue.

VU La circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

VU La délibération n°29012020-13 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2020, relative à l'adoption de l'Agenda 21 dans sa version « six grands axes » ;

VU La délibération n°16122020-12 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020, relative à l'adoption de l'Agenda 21 dans sa version complète ;

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 10 février 2025 ;

CONSIDERANT les différents engagements pris par la Ville de Lacanau en faveur de la protection des océans et des plages à travers la signature de la charte pour les Plages sans déchet plastique (2019) et le label Protection des Océans (2022) ;

CONSIDERANT le référentiel mis en place par la Ville de Lacanau en 2022 pour encourager l'éco-responsabilité des évènements sportifs et culturels organisés par les acteurs canaulais et/ou sur son territoire ainsi que le référentiel des éco-subventions mis en place dès 2020 et confirmé pour le dossier de demandes de subventions 2024 ;

CONSIDERANT que le document présenté en annexe vaut rapport sur la situation en matière de développement durable, en dressant un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville, conformément à ses engagements et au plan d'actions de son Agenda 21 voté le 16 décembre 2020.

Monsieur le Maire *: Je sais qu'il y a une partie verte très importante sur le ROB puisqu'on avait déjà présenté un Budget Vert l'année dernière sans que ça soit une obligation pour nous, et on était la seule commune en Gironde hors Métropole à l'avoir fait, c'est quand même assez bien. Donc présentation du rapport sur le développement durable 2024.*

MME BACQUEY *: Merci. [lecture de la délibération]*

Dans ce rapport de développement durable, on peut voir qu'en 3 ans avec cette édition, ce sont près de 50 fiches actions de l'Agenda 21 qui ont été illustrées de façon concrète ou en réflexion mature dans tous les actes, puisque nous avons dans l'Agenda 21 79 actions, et là 50 ont déjà été illustrés, et ce sont plus de 65 réalisations de délégation et de services municipaux, et de partenaires qui sont valorisées.

On a également des focus qui sont faits sur l'éco responsabilité, la gestion des déchets et la forêt en 2022 par rapport aux incendies. En 2023 on avait fait un focus sur le sport, la culture et les inondations, et cette année vous avez vu il y a un focus sur les forums, et on fait également une mise en lumière d'acteurs du territoire et les personnes qui ont eu le trophée du développement durable.

Dans le volet introductif est évoqué le travail qui a été fait l'an dernier avec les délégations, les services et les partenaires sur les indicateurs, et dans le corps du rapport vous pouvez voir qu'il y a une évocation des nouveaux forums qui ont marqué l'année, il y a eu les forums mobilités, forum du lac, le forum des maladies neurodégénératives et le forum des familles, en plus des forums qui existaient déjà qui étaient celui de l'emploi et du littoral. On a également fait un focus sur la création du verger et du jardin à l'Aiguillonne et en plus, en fin de ces 20 pages de rapport, on a aussi mis des regards croisés, un sur l'Amap qui a reçu le trophée de développement durable de la ville et un sur la SORGA qui est initiatrice d'une fresque du climat.

Donc vous êtes aujourd'hui invités à prendre acte du rapport de développement durable 2024 de la ville de Lacanau, et il faut savoir que ce rapport est en ligne sur le site de la ville et il est consultable par tous.

Monsieur le Maire *: Merci à toi bien sûr Alexia et aux équipes, mais aussi à tous ceux qui ont bien compris dans le cadre de leur délégation que le travail que nous avons effectué, on le doit aussi à cette compréhension. Je ne me doutais pas quand on a été élus que je serai sollicité à l'extérieur de la commune pour aller parler de développement durable, mais aujourd'hui c'est vrai qu'avec cet Agenda 21 on a beaucoup progressé, et on le voit dans ce rapport toutes les actions aujourd'hui que nous remplissons, avec tous les axes que nous avions définis ensemble, et cet Agenda 21 c'est vraiment le fil rouge de notre politique de développement.*

Et j'ai beaucoup de plaisir à en parler, puisque non seulement on avance, mais on est aussi sollicités par les partenaires pour aller montrer ailleurs ce qui peut se faire de bien, sans brutalité, et je le dis toujours. Je suis écologiste mais pas vert, et je le dis haut et fort parce que quand même aujourd'hui on nous explique que l'arbre mort est plus important que l'être humain. Donc ça je ne peux pas entendre ce discours.

Et je disais à Monsieur le Préfet hier avec qui on a beaucoup parlé de nos problématiques de développement, et on a aussi parlé des portées à connaissance incendies, c'était la mort de toutes nos communes forestières. On a beaucoup de chance d'avoir un grand Préfet qui est à l'écoute de ses élus. Et les espèces protégées c'est bien, mais on n'a pas attendu les lois pour les protéger, pour la renaturation, les réserves naturelles, les réserves nationales. Mais ce que je voulais dire c'est que les espèces protégées c'est bien, de protéger la forêt, l'habitat et la nourriture, mais curieusement l'être humain aussi il lui faut l'habitat et il lui faut la nourriture. Seulement l'être humain pour avoir de la nourriture, il faut qu'il construise, il faut qu'il travaille, donc il faut de l'emploi. Et pour avoir un habitat il faut qu'il construise aussi, donc il faut trouver le juste équilibre.

Et si on veut gagner à la cause de l'environnement nos concitoyens, il ne faut pas que ce soit dans la brutalité comme c'est souvent le cas aujourd'hui, quand on peut vous répondre sur un projet canaulais « il faut le faire ailleurs », il faudrait lui dire « ce n'est pas possible dans une autre commune ». Vous vous rendez compte où on en est rendu avec ces gens-là ? Donc on va se battre, mais je pense qu'on a la chance aujourd'hui d'avoir quelques personnes qui sont à notre écoute, et ce rapport du développement durable, je peux vous dire que j'en suis très fier. Donc merci beaucoup Alexia, et tu remercieras aussi les équipes de ma part.

Alors heureusement qu'on a synthétisé parce que sinon on n'aurait pas fait des économies de papier. C'est important de le dire, mais c'est vrai que c'est tout à fait clair et on peut se référer justement à toutes les actions et à tous les axes de notre Agenda 21, donc continuons dans ce sens-là. Je pense qu'on va dans la bonne direction et qu'on pourra toujours parler de développement durable et d'environnement à Lacanau sans se fâcher.

Y a-t-il des commentaires ?

MME LEBLANC : *A titre personnel bien sûr, je félicite en effet la démarche de ce rapport de développement durable. Pour autant il y a quand même une question qui m'interpelle, notamment sur la mobilité et les mobilités douces. Dans les écarts typiquement, on ne peut pas venir en vélo à Lacanau, donc il est bien évident que les pistes cyclables seraient aussi bénéfiques un petit peu pour l'ensemble du territoire canaulais, et non pas que ce soit uniquement centralisé pour le bourg ou l'océan.*

On parle de navettes avec les autres communes, et vous vous réjouissez Monsieur le Maire d'être interpellé sur les débats de développement durable au-delà de Lacanau, et moi j'aimerais bien que tous les canaulais puissent aller en vélo à Lacanau à l'océan sans prendre de risques avec des voies rapides sur lesquelles la sécurité est plus que délicate quand on a des enfants. De surcroit on a des voies publiques aussi qui sont pleines de nids de poule, et ça je tenais à le souligner parce que je pense que c'est un vrai problème.

Monsieur le Maire *: Je vous remercie pour votre intervention, mais quand on voit le désengagement des partenaires sur les mobilités, et en particulier sur les pistes cyclables, en fonctionnement et en investissement, je me pose beaucoup de questions pour l'avenir. Et rappeler quand même que nous sommes une commune exemplaire en matière de mobilités, et en particulier sur les voies douces, et que peut-être que l'endroit où vous habitez est merveilleux, j'habite à peu près le même style d'endroit, on est au milieu des voies et on est très heureux d'en être, mais il y a quand même un équilibre à trouver entre ce qui constituait et qui constitue aujourd'hui des hameaux, quand dans le sens de l'histoire c'étaient des fermes, c'étaient des habitations qui se sont développées et qui ont été stoppées, mais vous le savez malheureusement puisqu'on a des difficultés ensuite pour organiser nos réseaux et le fonctionnement de ces quartiers-là.*

Mais il y a quelques kilomètres jusqu'à chez vous, donc j'espère que la liaison transversale qui est prévue depuis l'estuaire jusqu'à l'océan ne soit pas uniquement une piste politique. Il faut amener les gens où il y a le plus d'intérêt, et aujourd'hui les tracés qui sont proposés, ils partiraient plutôt de Brach et les habitants de Brach veulent plutôt venir à Lacanau et ses services, et il partirait plutôt à droite. Donc je me bats bien sûr, parce que c'est sur des réseaux comme ça qu'il faut être connecté.

Et si vous avez suivi un peu l'actualité, ça fait 4 ans que je me bats pour que le Médoc ait son schéma de mobilités, et enfin nous avons réussi à convaincre les derniers récalcitrants. Nous, nous avons un schéma de mobilités, ce qui nous a permis d'être financés dans les marges que vous pouvez connaître aujourd'hui et apprécier, et aujourd'hui le schéma des mobilités du Médoc va voir le jour et le contrat opérationnel des mobilités de Bordeaux Métropole et de la Région va voir le jour aussi. Et ça va être à nous de nous battre pour que ces réseaux ne s'arrêtent pas uniquement chez nous mais puissent mailler le territoire d'Est en Ouest, et à ce moment-là vous pourrez en bénéficier.

Mais vous vous doutez bien que je ne suis pas assez démagogique pour vous promettre dans 6 mois une piste cyclable qui ira jusqu'à chez vous. On chiffrera les coûts ensemble et vous les connaissez, puisque vous faites partie d'une collectivité. Mais oui on continue à développer ces réseaux-là, oui on y met beaucoup d'argent, oui on efface beaucoup de réseaux et oui on refait les rues et des nids de poule plus en particulier. Avec CARBONEX aujourd'hui on refait la route intégrale, toute la route qui va au Porge aussi va être retravaillée.

Et maintenant nous avons des applications qui sont très efficaces, et n'hésitez pas à prendre la photo de ces nids de poule, ce qui nous permet d'intervenir très vite pour justement éviter un accident ou la détérioration de vos véhicules. Mais ce schéma des mobilités Médoc, il va nous mobiliser dans les mois qui viennent et comptez sur moi pour qu'on puisse flécher cette piste cyclable.

Et il faut savoir que sur des périmètres aussi importants, la commune ne pourra pas faire seule, parce que c'est une compétence Communauté de Communes, et il y a surtout des partenaires qui se désengagent, pas que sur les pistes cyclables, je l'évoquerai peut-être quand Adrien DEBEVER aura présenté le rapport d'orientation budgétaire, mais là ça commence à nous coûter très cher, à la fois en fonctionnement et à la fois en investissement, où le Département n'a plus de sous pour investir sur ces missions.

Nous adoptons ce rapport de développement durable ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE du rapport de développement durable 2024 de la Ville de Lacanau.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N°DL19022025-09 : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Instauré par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR), le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de donner au conseil municipal les informations sur l'évolution pluriannuelle des finances communales et ainsi débattre des orientations budgétaires de la collectivité.

Cette obligation a été réaffirmée successivement par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'administration publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) puis par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ces deux textes précisent notamment que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal qui doit intervenir 10 semaines qui précèdent l'examen du budget. Cette délibération ne revêt donc aucun caractère décisionnel mais a vocation à renforcer l'information financière de l'assemblée délibérante avant le vote du budget.

L'examen du budget primitif 2025 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du 9 avril prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires présenté en commission finances, marchés publics et ressources humaines le 12 février 2025,

Monsieur le Maire *: Nous passons au débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025, Monsieur DEBEVER. Je compléterai peut-être si vous le permettez Monsieur le Premier Adjoint par quelques contrariétés qui m'ont un peu exaspéré ces derniers temps.*

M. DEBEVER : *Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement ce rapport des orientations budgétaires, vous en avez maintenant l'habitude, vous savez que c'est un débat qui doit avoir lieu, qui précède et contextualise le budget qui vous sera présenté dans quelques semaines. Et je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que ce rapport des orientations budgétaires n'a sans doute jamais été aussi compliqué à élaborer puisque, vous l'avez suivi j'imagine tous et toutes, c'était assez illisible, nous avons eu le vote du budget de l'État extrêmement tardif avec différentes moutures qui nous ont obligés en permanence à adapter et réadapter nos projections.*

Néanmoins on est maintenant à peu près stabilisés pour l'année 2025. Comme c'est un rapport d'orientation budgétaire on se projette un peu plus loin, et en particulier jusqu'à la fin du mandat. Donc on a aussi projeté l'année 2026, et pour la suite ma foi nous verrons bien, aussi bien au niveau national et évidemment au niveau local, puisque vous n'êtes pas sans ignorer que nous débuterons un futur mandat après 2026. Donc les personnes en responsabilité devront évidemment adapter ces éléments.

Pour ce qui est du contexte mondial, puisque vous le savez on fait un effet de zoom, on part d'un contexte mondial qui est pour le moins compliqué avec bien évidemment la pandémie du COVID qui a d'abord eu un impact fort et puis le redémarrage mondial a également généré son lot de complexités et de difficultés avec une crise inflationniste, également portée par de nombreux conflits avec des problématiques géopolitiques multiples et à de nombreux endroits.

Et aujourd'hui on a aussi assez récemment l'impact de la nouvelle administration américaine qui n'est pas sans effet sur l'ambiance générale, si on peut l'appeler comme ça, que ce soit dans les politiques commerciales où l'Europe évidemment est assez inquiète des conséquences, la politique énergétique qui pour le coup en matière de développement durable est également très inquiétante, ou bien les conséquences budgétaires et monétaires puisqu'évidemment la première économie du monde impacte tout le monde dans ce domaine.

Pour ce qui est de la France, vous le savez nous avons plusieurs problématiques, c'est d'abord une croissance qui est assez faible avec des prévisions qui ont été encore dégradées ces dernières semaines puisque maintenant on est sur une croissance annoncée de 0,9%, et on peut espérer qu'elle soit tenue. Et puis évidemment il y a la dette publique qui occupe très fortement les acteurs publics.

Une dette qui a atteint 110% du PIB, il faut le rappeler. Et je rappelle souvent que cette dette très importante, qu'il faut évidemment traiter, il n'y a pas de débat là-dessus, elle est néanmoins très peu le fait des administrations publiques locales et des collectivités locales, puisqu'on représente dans ces 110% à peu près 10%. En plus l'autre élément notable c'est que nous créons de la dette uniquement sur nos investissements puisque nous ne pouvons pas financer, contrairement à l'État, le fonctionnement avec de l'emprunt, et c'est une très bonne chose d'ailleurs. Si l'État pouvait faire pareil, évidemment on n'aurait pas ces problématiques-là.

Tout ça nous amène à avoir une nécessité aujourd'hui collective à rétablir la situation des finances publiques au niveau global, et ça passe par des efforts qui sont demandés. Le budget voté il y a quelques semaines l'a déroulé avec un certain nombre de mesures qui ont été prises et qui vont se traduire pour une collectivité comme Lacanau par un certain nombre d'impacts.

La première concerne un point un peu complexe, je vais vous éviter les initiales, mais en gros la Caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux, il n'y a pas de véritable déséquilibre, elle a déjà été ponctionnée mais je vous passe les détails, mais on l'augmente de façon assez rapide puisqu'il y aura une augmentation de 12% sur 4 ans étalée de 3% chaque année, et dès cette année ça représente pour Lacanau 80.000€ de dépenses supplémentaires. Et au final, on en reparlera un peu plus tard dans le ROB, on approchera les 400 000 € à l'issue de ces 4 années. On est quasiment sur une augmentation de 5 points de nos dépenses de personnel, donc c'est tout à fait considérable, puisque c'est en plus notre premier poste de dépenses dans une collectivité comme une Mairie.

Autre élément, on a pensé y échapper pendant un temps, c'est ce qu'il a été appris le DILICO qui est en fait une espèce de prélèvement sur ressources des communes dites les plus grosses ou les plus riches, les critères ont varié au fur et à mesure des versions du budget national, toujours est-il que nous sommes finalement impactés à hauteur de 20 000€. Alors évidemment on peut se dire que ça aurait pu être pire, mais enfin 20.000€ c'est autant de choses qu'on ne fera pas avec cette somme d'argent.

Ensuite il y a d'autres éléments pour nous qui ne sont pas neutres non plus, avec les diminutions de certaines enveloppes de subventions, et Monsieur le maire l'évoquait tout à l'heure sur les partenaires qui ont tendance à avoir de moins en moins de moyens, eh bien ça sera le cas du Fonds Vert qui pèse fortement, la DCIL et la DETR sont également un petit peu rabotées, donc là ce seront des éléments évidemment qu'il faudra intégrer dans notre projet.

Sur nos orientations plus spécifiques canaulaises, tout d'abord malgré toutes ces difficultés, la ville de Lacanau a souhaité et se donne les moyens de rester dans les tuilages budgétaires qui ont été définis en début de mandat avant toutes ces crises, et je vous en rappelle ses grands principes. D'abord 2 fils conducteurs très puissants qui commandent nos actions publiques. Le premier a été beaucoup développé par ma collègue à l'instant c'est le développement durable, qui est présent effectivement et l'espèce de fil conducteur de toutes nos politiques publiques, et qui est donc très fort, et je vous reparlerai du Budget Vert un peu plus tard.

Et puis le 2ème fil conducteur tout aussi important qui est la démocratie participative, et là encore Monsieur le Maire en parlait avec l'évocation des débats qui montrent que c'est une notion qui vit très bien et fortement à Lacanau, à travers aussi la Charte adoptée en 2023, le Tellmy qui est notre

application citoyenne, les Conseils de quartier, les forums que vient d'évoquer également Alexia BACQUEY, et j'en passe. Donc 2 fils conducteurs qui restent évidemment toujours extrêmement importants et qui conduisent nos actions.

Sur le côté plus financier, on avait défini en début de mandat vous vous en souvenez sans doute 4 grands principes. Le 1er était de préserver l'épargne brute qui a vocation à tendre vers 2,5 millions d'euros, parce que c'est souvent la clé en fait pour être capable ensuite d'investir dans une collectivité locale. Le 2ème principe, c'est de tenir un taux d'épargne supérieur à 15%, c'est-à-dire la somme qu'on est capable de dégager de nos ressources de fonctionnement pour investir.

Également un indicateur important, c'est le délai de désendettement qu'on souhaite voir rester inférieur à 8 ans, et là aussi c'est très important parce que si on le dépasse, en fait on hypothèque les capacités d'action des mandats suivants et donc des générations futures. Et enfin un principe qui permet d'ailleurs les éléments précédemment cités, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en les optimisant en permanence sans jamais toucher au haut niveau de qualité de nos services publics, et on est même en capacité de développer cette offre de service public, et l'optimisation de nos recettes évidemment, avec leur diversification en particulier qui a conduit beaucoup d'évolutions ces dernières années.

Donc ça permet de maintenir notre très important Plan Pluriannuel d'Investissements que nous avions défini en milieu de mandat, et aujourd'hui après maintenant 4 années et demie de mandat, nous affichons déjà 35,8 millions d'euros de dépenses d'investissement sur le seul budget principal. Pour mémoire le précédent mandat complet, on était à 36 millions d'euros, donc on a quasiment déjà atteint le niveau des investissements du mandat précédent qui était pour mémoire le mandat record en termes d'investissement dans l'histoire de Lacanau. Pour les 2 années à venir on va le voir, la projection nous permet d'envisager encore 17 millions d'euros de plus d'ici la fin de ce mandat.

Autre élément comme l'évoquait Monsieur le Maire, nous fêterons la 2ème année de notre Budget Vert à l'occasion de ce BP 2025, vous le savez, on l'avait évoqué durant sa première édition. Là encore on est allé au-delà des obligations. D'abord on les a anticipées et puis on va beaucoup plus loin que ce que la loi souhaite demander aux collectivités locales puisque nous, nous couvrons avec le Budget Vert la totalité de nos actions. Donc tous les budgets, y compris les budgets annexes et aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, rien ne nous échappe là-dessus. L'idée c'est que n'est pas juste un gadget, c'est un outil qui est à la fois une mesure évidemment de notre vertu et la façon dont nous utilisons les deniers publics par rapport en particulier aux gaz à effet de serre.

Et il a vocation évidemment à donner l'information. Et quand on veut progresser, il faut déjà être au courant, donc l'information c'est déjà un premier point, et ça rentre en ligne de compte dans nos arbitrages budgétaires. Nous sommes en fin de processus de construction du budget, et durant ce processus il y a des séminaires d'arbitrage et autres, et donc c'est un critère nouveau que nous intégrons maintenant depuis 2 ans dans les arbitrages d'investissements où la coloration du Budget Vert entre en ligne de compte.

Et puis c'est également une démarche qui a vocation à être dans une amélioration permanente et continue. Donc en 2025 on ira plus loin, en particulier dans la précision qu'on avait pu donner sur le budget 2024, et on qualifiera en particulier un poste important mais qui est plus complexe à appréhender que d'autres qui est celui des dépenses de personnel. On le colorera également sur ces critères-là, toujours en gardant les critères du I4CE puisque vous savez que c'est la méthodologie que nous avons utilisée sur ce Budget Vert. Voilà pour les grands axes.

Si on rentre un peu plus dans le détail des projections, avant de commencer ce zoom encore plus précis, je vous rappelle que là on se projette sur des comparaisons et sur des bases de comptes administratifs, donc il y a parfois un décalage avec les budgets primitifs qui sont souvent un peu plus pessimistes, où on prend des marges de manœuvre. Donc évidemment ce sont des éléments dont on va tenir compte quand on abordera le budget dans quelques semaines.

Sur les charges à caractère général elles sont en hausse cette année, comme tous les ans, avec une hausse qui n'est pas neutre, les raisons principales de cette évolution sont liées tout d'abord, comme

c'était évoqué tout à l'heure, le Lacanau Pro change un peu de nature comptable si on peut dire, puisqu'il était en partie porté par des dépenses de subventions aux associations et qui maintenant est entièrement porté par le budget de la Ville. Et donc ça se traduit en particulier dans ces charges à caractère général.

On a également des évolutions sur les dépenses de la surveillance des plages. Vous savez que c'est une prestation qui passe par la Communauté de Communes, et aujourd'hui on est encore en train de négocier les contours de l'enveloppe de l'année prochaine, mais là aussi il y a un effet d'inflation sur le coût.

On lance également des études nouvelles. Alors elles sont financées en parallèle, donc il faut évidemment intégrer les recettes que ça génère, et en particulier des études sur les usages du lac qui impacteront ce chapitre également à hauteur de 60 000€, mais financées à 75%.

Également pour tous ceux qui reprendraient le graphique, on avait eu une augmentation avec un levier plus important entre 2023 et 2024, je rappellerai que c'était lié au changement de mode de gestion de la Crèche à Lacanau-Ville qui du coup avait également entraîné ces jeux de section à section.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont en hausse aussi de 5,7%. La 1ère des raisons que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est l'impact exogène de la première tranche de 3% sur la Caisse de retraite qui finira donc à 12% au final soit 320 000€ à la fin de la séquence de 4 ans. Ensuite vous avez des évolutions plus traditionnelles, le Glissement Vieillesse Technicité qui est lié à l'évolution de carrière des agents.

Et il y a aussi une volonté de renforcer un peu les effectifs, tout simplement parce que la population augmente et qu'il est assez logique d'augmenter aussi nos capacités en termes de service public pour maintenir justement le niveau de services. Nous avons 4 équivalents temps plein sur 2 ans, il y a également certains recrutements qui ont eu lieu en cours d'année dernière qui sont maintenant sur une année pleine avec toutes les évolutions également là-dessus.

Autre poste qui augmente pour le coup très fortement en 2025 c'est le poste des intérêts de la dette, puisque je le rappelle les emprunts et la dette que l'on génère se remboursent pour ce qui est des intérêts en section de fonctionnement alors que le capital lui se rembourse en section d'investissements. Donc ça augmente effectivement de 25% ce qui peut paraître très important en soi et en proportion en tout cas ça l'est.

Les raisons sont très simples et elles étaient assez prévisibles puisque notre programme d'investissements a connu un pic sur 2023-2024, donc c'est là où on a mobilisé nos capacités d'emprunt qu'on avait préalablement constituées en début de mandat, donc évidemment dans la mesure où le solde de dette augmente, évidemment les intérêts augmentent, et qui plus est dans une période où les taux d'intérêt sont également nettement plus élevés qu'il y a quelques années. Donc les 2 effets cumulés ont généré ceci.

Néanmoins vous pouvez le voir sur le graphique, dès l'année 2026 ça rebaissera puisqu'on va en reparler, mais on devrait déjà se désendetter durant l'année 2025 puisqu'on ne recourra pas à l'emprunt. Et au global ça ne fait que représenter 2,5% de la totalité des dépenses de fonctionnement, donc il n'y a pas d'inquiétude, on n'a pas du tout d'étouffement ou le moindre risque de venir perturber notre épargne brute, ça reste en valeur absolue assez faible, en particulier parce qu'on finance nos investissements avec une cote minoritaire d'emprunt. On oscille entre un tiers et 20% d'emprunt dans nos investissements.

Dans les recettes réelles de fonctionnement, qu'est-ce qu'on peut en dire ? Elles augmentent heureusement de 400 000€ en 2025. Les principaux axes qu'il faut retenir, pour ce qui est de la DGF, cette dotation globale de fonctionnement qui est versée par l'État, elle devrait normalement légèrement augmenter cette année, d'abord parce qu'on a un recensement qui a attesté de l'augmentation de population. Néanmoins un certain nombre de mécanismes dans lesquels je ne rentrerai pas parce que c'est assez complexe font qu'il y a souvent de l'écrasement, et cette augmentation ne sera sans doute pas aussi forte qu'on espère, mais normalement on devrait la voir légèrement augmenter.

Par ailleurs on aura également l'évolution des bases de fiscalité, vous le savez c'est lié à l'inflation nationale. En novembre 2024 il a été acté que l'inflation avait augmenté de 1,7%, donc on est évidemment sur une baisse de l'inflation par rapport aux 2 ou 3 années qu'on a connues, et ça fera augmenter les bases de ce montant-là, et une fois de plus pour la 9ème année consécutive, nous n'augmenterons pas les taux par contre sur cette fiscalité, mais les bases augmenteront aussi un tout petit peu, à peu près 0,5% sous l'effet de l'augmentation de population qui augmente l'assiette.

Autre élément ce sont les droits de mutation. Vous le savez les droits de mutation ont été une vraie perte en 2024. On a eu une baisse forte là-dessus, et c'est une des raisons d'ailleurs des problèmes du Département.

***Monsieur le Maire** : C'est un retour à la normale.*

***M. DEBEVER** : Voilà, le retour à la normal, et effectivement l'erreur de certains à commencer par le Département, c'est d'avoir cru que ces recettes exceptionnelles pendant quelques années étaient pérennes. Du coup on est partis sur une stabilité en 2025.*

Pour ce qui est des tarifs des services publics, fidèles à nos habitudes on est sur une légère hausse, mais toujours inférieure à l'inflation. Là en l'occurrence avec une inflation à 1,7%, on sera sur une augmentation de 1,5%. Et pour tout ce qui est lié aux occupations du domaine public, des activités commerciales qui ont pu être développées et qui génèrent du coup des recettes pour la commune, on sera sur une augmentation de 2% en 2025.

Évidemment on table sur le maintien des reversements des budgets annexes vous le savez, en particulier le Parking et le Golf qui génèrent à eux deux 770 000€, ce n'est pas neutre. Je crois que c'est à peu près tout ce qu'on peut dire sur l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Tout ça nous donne évidemment une vision globale de notre section de fonctionnement. Vous avez le graphique suivant, vous le connaissez bien, vous retrouvez la courbe verte qui sont les recettes de fonctionnement, la courbe rouge les dépenses, et puis le différentiel c'est le solde, ce qu'on appelle l'épargne brute et qui génère les jauges que vous avez en bleu. Donc vous le voyez, on prévoit plutôt une petite baisse de cette épargne brute en 2025 et sur une trajectoire identique en 2026, parce que je vous ai indiqué un certain nombre d'événements qui évidemment ne nous sont pas favorables.

Néanmoins vous voyez que, souvenez-vous de nos fameux objectifs de mandature, 2,5 millions d'euros d'objectif d'épargne brute, et là on serait à 2,7 millions, donc on est encore dans un étrillage plus que satisfaisant, et certes il y a un début d'effet de ciseaux, certains de mes collègues insistent, mais on est vraiment loin d'avoir du croisement des lames. On est dans une maitrise de notre effet ciseaux, on peut le dire comme ça.

Ensuite dans le graphique suivant, vous avez l'évolution du stock de dettes depuis 2012. On vous l'a mis sur une période assez longue, donc si on prend sur le mandat à partir de 2020, vous voyez qu'on a une baisse durant les 2 premières années du mandat, c'était le temps des études avec des très gros projets en particulier qui ont pu être menés et qui ne se font évidemment pas en 6 mois. C'était aussi l'époque du COVID qui a forcément un peu ralenti le démarrage du mandat, et ensuite comme prévu vous avez une hausse de ce stock de dettes à partir de 2023 et surtout 2024 qui a vraiment été le pic qui a accompagné en fait les très gros projets, que ce soit le Front de mer, la traversée du Bourg et j'en passe. L'objectif de l'année prochaine, vous voyez en 2025 c'est la jauge qui redescend, nous allons recommencer un travail de désendettement et il y aura sans doute un petit emprunt en 2026.

Et ensuite tout ça génère la capacité de désendettement, c'est la courbe que vous avez à l'écran, et vous voyez qu'on est très loin, là aussi on a beaucoup de marge par rapport à notre objectif de 8 ans puisque l'année prochaine on devrait être à 5,3 ans et 5,4 ans en 2026, donc on est au-delà de nos espérances, et ça veut dire qu'on a encore une soutenabilité de la dette très importante pour les années futures. Alors ça pourrait étonner d'ailleurs en regardant ce graphique que finalement on monte si haut, et quand on reprend le passé en 2013-2014 on était monté à 11,7 ans, ce qui pour le coup est une zone de danger, on convient qu'à partir de 10 ans ça devient dangereux, et à 12 ans vraiment les voyants sont au rouge.

Alors que le niveau de dette finalement est assez similaire à ce qu'on a aujourd'hui, et même légèrement en-dessous, et pourtant la capacité de désendettement est beaucoup plus élevée et même problématique.

Eh bien la clé de tout ça c'est notre capacité sur notre fonctionnement à dégager de l'autofinancement et c'est pour ça que cette épargne brute est très importante, parce que non seulement ça permet de financer les investissements du moment, mais ça permet aussi d'emprunter plus et d'avoir une soutenabilité plus élevée. Donc c'est pour ça que c'est sans doute l'indicateur le plus important dans une commune cette épargne brute. J'en parle souvent car elle détermine beaucoup la santé de la collectivité.

Passons aux investissements. Ici vous avez le graphique de cette répartition pour ceux qui voudraient en savoir un peu plus sur les investissements. On les verra plus en détails évidemment au moment du budget puisque là il ne s'agit pas de dérouler un PPI pendant le ROB. Simplement, il y a depuis quelques années, pour le suspense puisque vous connaissez déjà les 7 grands investissements majeurs qui sont ceux qui sont couverts par des AP/CP, c'est-à-dire des autorisations de programme pluriannuelles qui ensuite se déroulent et sont ventilées sur un certain nombre d'années.

Donc on vous a remis le tableau où vous trouvez nos 7 AP/CP en cours, que ce soit sur la mobilité liaison douce, la stratégie évidemment, le trait de côte à travers le PPA, l'agrandissement de l'Hôtel de ville, la rénovation de voirie, le matériel roulant ou la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux. Donc évidemment un certain nombre seront finis en 2025, mais vous en avez encore un certain nombre qui ont des lignes sur 2025 et 2026. Le PPI qu'on verra plus en détail au BP aura évidemment un certain nombre d'incontournables comme l'entretien du domaine public, la reconstruction de voirie, l'entretien du patrimoine communal, les dépenses également de l'équipement nécessaire au fonctionnement évidemment des services municipaux, véhicules, matériels techniques, informatiques, mobiliers, et j'en passe, avec l'objectif comme je vous l'ai dit sur les 2 années à venir de pouvoir encore positionner 17 millions d'euros d'investissements.

Comment est-ce qu'on finance ces 17 millions d'euros d'investissements sur les 2 années à venir ? Tout d'abord par l'autofinancement, donc la fameuse épargne nette qui devrait dégager par an les 2.5 millions d'euros espérés, les subventions où on attend à peu près sur ce programme-là 3,9 millions d'euros, les autres recettes d'investissement dans lesquelles on trouve la FCTVA, vous savez c'est la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissements des années précédentes, en l'occurrence 3,7 millions sont positionnés, les cessions et on sait qu'on peut avoir des cessions importantes et en l'occurrence on a 2,8 millions positionnés sur cette séquence-là, et enfin ce que je vous disais tout à l'heure, il y aura sans doute un recours à l'emprunt d'1,9 million en 2026 pour boucler tout ça, mais tout en nous faisant arriver à moins de 6 ans de capacité de désendettement.

Tout ça donne le camembert que vous avez à l'écran qui vous permet de constater aussi que finalement ce 1,9 million d'euros ne représente que 11% de la dépense globale, donc ça veut dire qu'on finance par nos ressources propres 89% de nos investissements, et c'est assez peu commun à l'heure où on se parle dans les communes françaises.

Ensuite vous trouvez les éléments traditionnels d'un ROB avec l'état de la dette, avec la vitesse d'extinction de cette dette, je ne m'étends pas plus là-dessus. Sur les budgets annexes, assez rapidement vous dire que sur l'eau et l'assainissement il y a encore des programmes d'investissement assez importants, en particulier on sait que la station d'épuration devra avoir des travaux importants, et dans cette perspective il y a 3,7 millions qui sont programmés au budget d'investissement sur la séquence, et pour l'eau on est à 4,1 millions d'euros, donc encore de très jolis projets.

Vous avez aussi les graphiques que vous trouverez dans le document sur l'épargne brute propre de ces budgets annexes. Pour ce qui est de l'eau et l'assainissement, il devrait y avoir un peu d'emprunt qui devrait permettre de finir sur une capacité de désendettement de 7 ans sur ces budgets annexes, donc là encore pas d'inquiétude particulière. Pour ce qui est des golfs, évidemment il s'agit de pérenniser les recettes que l'on reverse au budget principal à savoir 320.000€ par an, le budget Camping qui vous le savez est en plein bouleversement avec en particulier une extension très importante puisqu'on va passer de 160 à 280 emplacements et une opération de 2,5 millions d'euros avec un emprunt d'1 million qui

sera comptablement mobilisé en 2025 et qui va évidemment permettre de passer dans une catégorie bien plus importante pour notre camping.

Le budget parking, pas d'augmentation de tarifs en 2025 prévue à aucun niveau, que ce soit pour le macaron canaulais comme pour les tarifs des extérieurs. La grande nouveauté ce sont bien sûr les navettes océanes et inter-quartiers et le transport à la demande qui seront portés par ce budget annexe. On aura l'occasion de vous en reparler, on est en pleine procédure d'appel d'offres aujourd'hui pour trouver des partenaires pour les mettre en application. Le chemin est long mais notre motivation ne l'est pas moins avec un objectif de lancement vous le savez pour ce qui est de la navette des plages cet été, et pour le reste au plus tard à l'automne prochain. Ce budget annexe porte aussi le pôle multimodal d'échanges, on en a beaucoup parlé tout à l'heure donc je ne reviens pas dessus.

Le budget régie transport est un budget très spécifique puisque c'est lui qui porte le transport scolaire qui comme vous le savez qui est gratuit et qui compte comme recettes un reversement du budget principal et également une subvention du Conseil Régional. Le budget forêt lui va avoir un enjeu important, c'est de pouvoir vendre notre bois, n'est-ce pas Alexia ? Parce qu'il n'a pas pu le faire en 2024 et il sera donc absolument nécessaire de pouvoir rattraper ce retard.

Enfin le budget annexe Lotissement La Cousteyre 3 n'a pas connu d'évolution significative en 2024 et pas non plus en perspective 2025. Je crois avoir fait le tour, je vous remercie de votre écoute.

***Monsieur le Maire** : Merci Monsieur l'Adjoint aux Finances. Alors je ne peux pas m'empêcher de repenser à tout ce qui nous arrive là ces dernières années, et c'est vrai que si vous regardez l'évolution de nos recettes de fonctionnement on a fait beaucoup d'efforts, on s'est creusé la tête justement pour profiter de notre attractivité et on est tous très contents bien sûr de maintenir l'épargne, sauf que moi j'aurais bien aimé qu'elle augmente cette épargne, et à chaque fois que finalement on nos recettes de fonctionnement augmentent, la solidarité fait qu'on vient un peu nous faire les poches sur le territoire. Quand je vois la DGF on qui devrait être en augmentation significative puisqu'on a bien progressé en habitants, sur les 150 millions attribués la DGF est gelée, donc 150 millions solidarité urbaine solidarité rurale. Et on a le droit à ni l'un, ni l'autre. Donc notre recette de la DGF ne progresse pas comme elle devrait progresser, puisque le critère habitant, mais aussi route et tout un tas d'équipements qui rentrent en ligne de compte, mais finalement cette DGF elle ne progresse pas.*

Quant à DILICO c'est encore 20.000€ de plus, et quand on rajoute 350.000€ de taxes de cotisations pollueurs, mais ces 20.000€ sont un peu injustes, c'est-à-dire que les gros se sont mobilisés, les grosses communes et les grosses collectivités, pour élargir finalement la base de collecte, et puis on va chercher sur les petites communes qui sont plus nombreuses, donc c'est vrai que c'est un peu gênant. Et puis on n'est pas descendus dans la rue manifester, mais ça n'a pas interpellé les Français, mais ces 3% par an pendant 4 ans de nos cotisations employeur, c'est tout à fait énorme.

Et par solidarité j'en parle, parce qu'on va se creuser la tête, on est une commune touristiques on va essayer d'équilibrer nos comptes et de maintenir ce taux d'épargne, mais aujourd'hui il y en a qui n'ont plus d'épargne déjà, et on va leur dire « tu vas payer 3% de cotisations employeur de plus » en sachant que cette caisse est largement en plus, ils se sont largement servis dans le fonds pour alimenter le budget de la Sécurité Sociale, qui a toujours un excédentaire et qui va prendre cet argent en plus sur les collectivités locales. C'est une somme énorme, à titre d'exemple 350 000€ c'est 5 ou 6 points de plus d'imposition. On arrive à maintenir tout de même cette épargne en augmentant pas la fiscalité. Pourquoi ? Parce qu'on a une commune attractive et les recettes de notre attractivité font effet, mais ce sont des décisions communales, ce n'est pas l'État qui nous enrichit.

Quand je pense à ce qui nous est arrivé déjà l'année dernière, vous avez vu apparaître dans un premier temps, et on verra ce qui se passe les autres années, mais vous contribuez dans votre taxe foncière aussi à la LGV jusqu'à Toulouse. Une petite ligne est apparue, on vient collecter un peu d'argent sur le volume des 9.500 résidences à Lacanau, et c'est encore cette somme qui s'en va du pouvoir d'achat des canaulais et des résidents secondaires. Donc toutes ces sommes alignées, on nous a aussi pris 34% de taxes

additionnelles sur la taxe de séjour, ce qui représente un volume d'1 million d'euros qui sont ponctionnés dans le pouvoir d'achat de nos visiteurs. Et tous les ans ça s'accumule.

Par contre nos recettes, il faut être bons à Lacanau pour pouvoir les faire progresser, et il faut l'influence collective de l'équipe qui dirige la ville. Et je pense à mes amis, à tous mes copains et mes copines qui ont fait le choix par passion de l'engagement politique et qui aujourd'hui se désappellent et ne sont pas candidats en 2026. Pourquoi ? Parce qu'on est méprisés, on le voit bien dans les différentes rencontres que l'on peut avoir aujourd'hui avec les services déconcentrés de l'État. Il faut se battre sur tous les sujets et sur tous les dossiers. Donc non seulement on nous fait les poches, et en plus on nous empêche de faire, c'est un peu compliqué aujourd'hui.

Et sur ce budget-là, bien sûr que je suis très fier du travail qui a été fait. Le Séminaire Finances je crois qu'on l'a fini à 15h et on y était depuis le matin. Dans ce séminaire normalement on doit faire des choix et ces choix-là doivent rentrer dans la bouteille, parce qu'on ne peut pas dépenser plus que l'on a. Donc je crois que le tour de table a été fait, bien sûr il a fallu faire des choix, mais je pense qu'on est dans une situation plus confortable que quand on est arrivés. Quand rappelez-vous les Séminaires Finances étaient plutôt musclées, où chacun voulait faire passer ses projets. Aujourd'hui on est vraiment dans une vision à moyen et à long-terme, et nos finances nous laissent penser que, si ça ne continue pas ce qui est en train de nous arriver, que Lacanau est plutôt une commune qui aura les moyennes d'investir dans le futur. Et ça je m'en réjouis et c'est le travail de chacun autour de cette table.

Donc merci beaucoup à tous, et je vais passer la parole à ceux qui souhaitent la prendre, s'il y a des commentaires sur ce rapport d'orientation budgétaire ? Même si je me doute que le budget qui sera plus détaillé va permettre d'être interpellé aussi sur la réalisation de certaines voies douces vers les secteurs de la commune. Y a-t-il des commentaires sur ce ROB ?

MME LEBLANC : *D'abord merci pour cette présentation en effet assez détaillée. Pour autant c'est vrai qu'il y a quelques questions qui voient le jour. Alors j'en reviens au Lacanau Pro puisque c'était ma question dans le sujet de la décision du Maire. Donc vous mettez bien que la Ville reprend cette année la gestion de l'organisation du Lacanau Pro, ça on l'a compris. Moi ce qui m'intéresserait, c'est de savoir le montant du coup qui est inscrit au budget, au regard du montant maximum du marché qui a été signé, et au regard de la subvention qui était versée bien évidemment dans le cadre de l'organisation de cette compétition.*

Pour les dépenses de RH, vous expliquez en effet que ça a augmenté en 2024 mais que pour autant on a l'impact de l'externalisation de la 2nde crèche, du coup j'aurais bien aimé avoir un petit peu plus de transparence sur les plus et les moins, puisqu'en fait on a 192.000€ de différence entre 2023 et 2024, alors qu'on est censé avoir l'impact en année pleine en effet de la DSP.

Sur les produits, alors on reviendra après sur les produits de cessions et l'histoire de l'emprunt, mais pour ce qui est des recettes de fonctionnement d'un point de vue de la fiscalité, vous avez pris une augmentation physique des bases de 0,5, et j'ai quand même la sensation que c'est très prudent au regard de la dynamique de construction sur le territoire, et la stabilisation également des droits de mutation me semble aussi relativement prudente, puisqu'on voit bien que le marché a priori va reprendre doucement et qu'il y a une légère reprise déjà sur la fin des comptes administratifs 2024 en termes de droits de mutation..

Ensuite concernant le PPI, en effet vous notiez que vous prévoyez l'entretien de patrimoine communal avec notamment de grosses réparations sur les bâtiments scolaires. Donc c'est vrai que c'était un petit peu déjà ce qui a été cité l'an dernier, et la question est notamment sur la garderie de l'école de la ville, puisqu'on sait que ça fait longtemps que ça nécessiterait des travaux, mais c'est vrai qu'ils tardent à venir, même si on peut constater que les cours ont été elles de leur côté en partie reprises pour les jeux pour enfants.

Concernant le financement du programme pluriannuel d'investissement, alors là j'avoue que sur le graphique on ne sait pas s'il faut le lire 2025, 2026, c'est toujours un peu délicat. J'imagine que c'est 2026 parce qu'il y a l'emprunt, mais en même temps la page d'après il y a une cession en 2025, donc j'ai

quelques difficultés à comprendre un peu les proportions et à quel budget ça fait référence, et notamment cette cession qui perdure de 2,8 millions d'euros sur laquelle je demande régulièrement, et même tous les ans, mais je ne les ai toujours pas, et j'aurais bien aimé avoir ce qu'il y a derrière, surtout qu'on voit bien qu'elle perdure d'année en année.

***Monsieur le Maire** : On va vous répondre, mais effectivement les cessions on en a parlé, on en reparle, et donc je veux bien qu'on loupe des choses, mais en particulier sur la cession on sait tous ce qui va nous arriver en 2025. Je trouve le commentaire un peu déplacé.*

***MME LEBLANC :** On va voir. Et j'avais aussi une question sur le budget Parking. Je voulais savoir s'il était prévu une évolution du périmètre, parce qu'au-delà de l'approche tarifaire savoir un peu ce qu'il en était sur le stationnement payant. Et après c'était juste le fait que vous ayez renommé le pôle d'échanges multimodal en parking rétro littoral, j'avoue que ça m'a amusée, mais c'est personnel. Je vous remercie pour les réponses.*

***M. DEBEVER :** Donc effectivement beaucoup de questions et de remarques. Alors sur le Lacanau Pro, même si je laisser sûrement Monsieur le Maire compléter, il y a des subventions dont vous vous souvenez sans doute que le montant est de 45.000€ au budget sur la ligne des subventions associatives, donc cette somme évidemment est rapatriée sur le 0-11 au niveau du fonctionnement, et ces 45.000€ évidemment ne couvraient pas tout, vous vous doutez bien qu'il y avait un certain nombre d'autres ventilations qui étaient déjà arrêtées par le 0-11, parce que la Mairie ne se contentait pas de faire ça, il y a aussi derrière une valorisation en termes de ressources humaines puisqu'évidemment il y a aussi une dimension de mise à disposition de moyens humains.*

Sur la crèche c'est très bizarre parce que je suis quasiment sûr que ce n'est pas la première fois que vous posez cette question et je suis quasiment sûr de nous avoir fait un état des lieux il y a quelques conseils de ça. Donc je vous retrouverai ce que je vous avais donné comme éléments, et de mémoire on était légèrement déficitaire par rapport à la situation antérieure. Donc les plus et les moins comme vous le dites faisaient apparaître un léger déficit, je crois de mémoire autour de 20 ou 25.000€ de déficit, avec une dimension qui n'est pas que financière, c'est aussi l'organisation et la gestion, donc ça c'est évidemment aussi du temps récupéré pour beaucoup de services supports de la Mairie, dans la mesure où on ne gère plus en direct, donc il faut tout appréhender par rapport à ça. Et par ailleurs, les retours qu'on a sur la gestion semblent très bons.

Les bases à 0,5% pour l'augmentation des bases physiques oui sans doute qu'il y a un peu de prudence. Globalement on a l'habitude de construire nos budgets avec prudence, parce que d'abord l'expérience nous a montré que les surprises ne manquent pas dans une année comptable, donc tant mieux si ça sera un peu plus élevé, ça serait une bonne nouvelle. Après vous savez que la taxe foncière ne se perçoit pas tout de suite dès que les gens arrivent avec les bâtiments qui sortent de terre. Donc il y a aussi des délais et un peu de latence avant de pouvoir percevoir ce type de recettes.

Pour ce qui est des droits de mutation oui, je suis d'accord avec vous, ça frémit. Mais ça laisse quand même sujet à des questions, donc encore une fois si on les a sous-estimées, tant mieux, je préfère les sous-estimer que les surestimer. Encore une fois ceux qui ont trop cru aux DMTO se retrouvent dans des situations très compliquées ces derniers mois.

Pour ce qui est du PPI, alors oui c'est une enveloppe sur les 2 ans et comme vous l'avez compris effectivement, l'emprunt qui est inscrit sera levé en 2026, si besoin d'ailleurs parce que si justement on a des très bonnes nouvelles derrière, on n'aura pas besoin d'autant. Sur les cessions, vous retrouvez un montant chaque année mais ce n'est pas forcément la même chose qui est derrière. Ça peut varier, mais là en l'occurrence c'est assez clair puisqu'il s'agit principalement du projet NACARAT puisqu'après de longues péripéties, il est enfin arrivé à termes, tout a été enfin éclairci et acté. Donc maintenant on va vraiment percevoir ces sommes-là durant l'année 2025.

Sur le budget du parking, donc sur le périmètre, je crois que c'est sur ça que vous m'interrogiez, oui le périmètre bouge un peu, en particulier au Sud vers le Lion, il y a certaines routes qui vont passer en payant. On en a assez régulièrement et c'est souvent à la demande des riverains, et d'ailleurs ça se fait

pour éviter les voitures ventouses si on peut les appeler comme ça, des gens qui se reporteraient sur les zones gratuites. Ça a fait l'objet d'un travail et de débats avec les Conseils de quartier, et il y a toute une information qui est en cours là-dessus. Je crois que la Communication est en train de travailler sur les plans de notre stationnement réglementé, donc vous les aurez très rapidement à disposition.

***Monsieur le Maire** : Pour compléter justement sur le dispositif parking payant, c'est de diriger maintenant la signalétique. Donc on finit les travaux sur l'accès à la Plage Sud, et on va diriger les gens avec la signalétique sur le parking gratuit de 450 places, et les habitants lors de diverses réunions ont décidé ensemble de rendre le périmètre payant puisqu'ils ont le macaron de résidents, ce qui va permettre de décongestionner le quartier et d'inciter les gens à aller sur l'autre partie qu'ils commencent à connaître. Et vous avez l'accès à la plage Sud surveillée qui se fait derrière le Village Vacances VTF et qui est aussi court pour aller à la plage, ce qui va permettre de mieux vivre dans le quartier. Et c'est avec l'accord des habitants qu'on a décidé de rendre le périmètre payant. Mais souvent après avoir fait les rues, en particulier autour de la Pétanque avec tous les aménagements qui ont été faits, on avait des stationnements de camping-car et des choses à régler aussi, donc on a travaillé sur l'extension de ce périmètre.*

Sur le Lacanau Pro je vous avais fait le petit commentaire tout à l'heure sur la somme maximum, on sera tout à fait transparent sur la manifestation. On est allé vers un changement de date à la demande justement de certains partenaires puisqu'il s'avérait qu'au mois d'aout leurs salariés ou leurs invités étaient souvent en vacances, et le mois d'août est déjà un mois où il y a beaucoup de monde sur la station. Donc on a travaillé avec nos partenaires et on a réfléchi à cette la date-là pour lancer le mois de juillet, et ça nous permet de mobiliser des partenaires, en particulier de la Métropole, qui vont pouvoir inviter sur le site leurs clients ou leurs salariés.

Donc on fera un premier bilan. Les partenaires historiques se sont maintenus, donc on va pouvoir commencer à travailler sur cette somme-là qui est la somme maximale pour arriver je l'espère à l'équilibre comme nous l'avions eu en 2023, ce qui n'a pas été tout à fait le cas en 2024. Vous voyez, je suis tout à fait transparent, mais c'est un peu difficile dans une période où que ça soit sur d'autres événements puisque Lacanau reçoit des événements importants et mobilise beaucoup les entreprises canaulaises, il faut aller chercher aussi du mécénat ou des entreprises extérieures.

Sur les DIA, vous dites qu'on est pessimistes, mais l'année dernière on a fait un peu au-dessus en 2024, mais j'attends impatiemment le bilan des premiers mois de l'année pour se projeter justement sur l'exercice. On est à peu près dans la même moyenne que les 2 années précédentes, même si d'après les discussions avec les partenaires et les agents immobiliers de la ville, il y a c'est vrai un petit frémissement et on n'est pas sur ce que l'on a connu en 2021 ou 2022 quand les gens achetaient sur plan ou sur vidéo. Donc c'est vrai qu'il y a aussi des projets qui vont sortir de terre et que Lacanau est plutôt attractif, mais il me tarde plutôt d'accueillir ces logements que nous attendons tous. Les travaux ne vont pas tarder à démarrer, mais sur ces logements-là on n'aura pas de taxe foncière, c'est du logement intermédiaire et de l'accession à la propriété. Donc les premières années on ne le verra pas apparaître, donc c'est important de le dire aussi.

Sur les RH on pourra refaire un petit point, mais la difficulté est plutôt sur ce 3% par an que sur notre recrutement, on a des besoins nouveaux. On a beaucoup renaturé, on a beaucoup planté, donc ça s'entretient aussi derrière, et ça justifie ce qui était en demande déjà depuis 2 ou 3 ans quand les entreprises avaient en charge l'entretien pendant 1 an. Donc ça maintenant il faut qu'on s'y mette et c'est plutôt bien parti.

Sur la cession vous la connaissez c'est NACARAT, et enfin nous avons gagné devant toutes les juridictions pour pouvoir lancer le projet. Je ne connais pas encore la date du départ de ce projet, mais c'est parti, et je me doute que lors du vote du budget nous amènerons d'autres réponses à toutes vos interrogations.

Il n'y a pas d'autres commentaires ou questions ? Donc je vous demanderais de prendre acte de la tenue de ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025.

N°DL19022025-10 : Etat des cessions et acquisitions 2024

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2 qui dispose que *"Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune"* ;

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la ville de Lacanau doit délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées au cours de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines qui s'est réunie le 12 février 2025 ;

M. DEBEVER : *Délibération classique. Tous les ans il y a cette délibération qui fait l'état en fait des cessions d'un côté et des acquisitions de l'autre. En l'occurrence cette année on a des cessions qui s'élèvent à 866.229€, alors que les acquisitions s'élèvent à 155.000€. Donc cette année pour le coup c'est une balance qui est positive, ça varie selon les années, des fois c'est l'inverse.*

Monsieur le Maire *: Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTE le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2024 présenté ci-après :

Nature acquisition	Date de l'acte	Référence cadastrale	Adresse	Vendeur/Acquéreur	Prix	Date délibération du C.M.
Vente	09/12/2024	CA1148	Le Huga Sud	M. TAREL Christopher Jean Alain	2 698,00 €	29/05/2024
Vente	12/11/2024	CA1150	Le Huga Sud	M. BOUABDELLI et Mme PENAUD	1 862,00 €	29/05/2024
Vente	12/11/2024	CA1149	Le Huga Sud	M. et Mme BLOSSIER	2 736,00 €	03/07/2024
Vente	13/07/2024	BV 746	Avenue Marie Curie	SAS HADES	250 000,00 €	20/09/2023
Vente	24/06/2024	BV 745	Avenue Marie Curie	M. et Mme DUBESSET	250 000,00 €	20/09/2023
Vente	24/06/2024	DH4018-4019-4020-4021-4022	32 ave de la Côte d'Argent	SAS AJ PROMOTION	325 000,00 €	29/05/2024
Vente	23/01/2024	BV695 - BV696	Avenue Marie Curie	BARRUCAND Gaëlle, BARRUCAND François, Barrucand Xavier	11 533,00 €	14/12/2023
Vente	17/01/2024	CR146-CR147	rue des Glycines	BURK Ulrike Hedwig Ruht	8 260,00 €	15/11/2023
Vente	09/01/2024	CR146-CR147	rue des Glycines	MARAILHAC Patrice, Laurent, Nathalie et Françoise	14 140,00 €	15/11/2023
Acquisition	28/06/2024	BD128	13 allée de la Baïne	Gironde Habitat	155 000,00 €	Arrêté 18/03/2024 (préemption)

Le montant des cessions s'élève à **866 229,00 €** et celui des acquisitions s'élève à **155 000,00 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-11 : Ouverture anticipée de crédits budgétaires sur chapitre d'ordre

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Comme chaque année, le Conseil Municipal a voté l'ouverture de crédits anticipée avant le vote du budget afin de permettre à la Ville d'engager et mandater des dépenses d'investissement d'ici au vote du budget primitif prévu en avril 2025.

Cette délibération a été actée le 18 décembre 2024.

Il aurait convenu d'intégrer à ces crédits l'anticipation de dépenses au chapitre 041 « Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section », afin de pouvoir mandater des dépenses de fin de marchés avec déduction des avances remboursables.

VU l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission finances, ressources humaines et marchés publics du 12 février 2025 ;

Il est proposé d'autoriser les ouvertures de crédits telles que détaillées dans le tableau ci-dessous.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE :

CHAPITRE	INTITULÉ	BP 2024	OUVERTURE ANTICIPÉE 2025
CHAP. 041	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section	1 111 160,00 €	270 000,00 €

BUDGET ANNEXE « EAU » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2024	OUVERTURE ANTICIPÉE 2025
CHAP. 041	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section	102 725,00 €	25 600,00 €

BUDGET ANNEXE « CAMPING » :

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2024	OUVERTURE ANTICIPÉE 2025
CHAP. 041	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section	97 600,00 €	24 000,00 €

Ces crédits seront repris dans le budget primitif 2025.

M. DEBEVER : *C'est une délibération technique qui fait suite à un petit oubli, vous vous en souvenez lors du dernier conseil du 18 décembre, nous avions voté puisque nous votons le budget en avril, et entre parenthèses on fait bien vu le niveau d'incertitudes de l'année. Toujours est-il que pour ne pas bloquer le fonctionnement de la collectivité durant les premiers mois de l'année avant le vote du budget, et il y a donc le vote de cette délibération qui permet de lancer premiers contrats. Donc ça a été fait 18 décembre et il se trouve qu'une ligne a été oubliée, en l'occurrence c'est très technique, c'est la dépense d'ordre à l'intérieur de la section 1 au chapitre 0-41. Donc il s'agit de réparer cet oubli de façon à ne pas bloquer justement notre fonctionnement dans les semaines à venir.*

Monsieur le Maire *: Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

VALIDE les ouvertures anticipées des crédits d'investissements sur le chapitre d'ordre 041 du budget principal et des budgets annexes telles que décrites ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-12 : Modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

Lors de sa séance du 14 novembre 2024, le conseil syndical du SIVU pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin, a validé la nomination des élus de Gujan-Mestras au Syndicat.

Or par courrier de Monsieur le Préfet daté du 16 décembre 2024 portant sur le contrôle de légalité des délibérations du conseil syndical du SIVU, il est demandé au Syndicat de retirer cette délibération.

En effet, la commune de Gujan-Mestras n'est juridiquement pas membre du Syndicat.

Le comité syndical s'est réuni le 6 février 2025 pour valider l'adhésion de la commune de Gujan-Mestras au syndicat et les statuts modifiés pour prendre en compte cette extension de périmètre du syndicat.

Ce changement de composition entraine de ce fait une modification des statuts du Syndicat, et plus précisément de son Article 1 :

« En application des articles L.5111-1 et L. 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté Préfectoral en date du 17 mars 2003, puis du 28 août 2006, il est formé un établissement public de coopération intercommunale entre les communes de :

Arcachon, Carcans, Grayan et l'Hôpital, Gujan-Mestras, Hourtin, Lacanau, La Teste-de-Buch, Lège-Cap-Ferret, Naujac-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays-Montalivet, Vensac et Le Verdon-sur-Mer.

Les collectivités adhérentes au syndicat ont 3 mois à compter de la demande de délibérer pour acter par délibération municipale l'adhésion de la commune de Gujan-Mestras au syndicat et la modification des statuts portant sur la composition du syndicat.

VU l'Arrêté Préfectoral du 13/03/2003 portant sur la création du SIVU pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 28/08/2006 portant sur sa transformation en syndicat mixte le 13/06/2006 ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 07/03/2024 portant sur la modification des membres et des statuts du syndicat ;

VU la délibération du syndicat mixte du 06/02/2025 portant sur l'adhésion de la commune de Gujan-Mestras au syndicat, et approuvant les statuts modifiés pour prendre en compte cette extension de périmètre du syndicat ;

CONSIDERANT la proposition de modification des statuts du syndicat mixte portant sur sa composition ;

CONSIDERANT que les collectivités adhérentes au syndicat ont 3 mois pour acter par délibération municipale la modification des statuts portant sur la composition du syndicat et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable ;

M. CAZENAVE : *Bonsoir à tous. L'année dernière, début 2024 la commune de Gujan-Mestras a souhaité rejoindre le syndicat pour la surveillance des plages pour pouvoir recruter ses sauveteurs. En fin d'année on a donc élu les personnes qui siégeaient à ce syndicat de la commune de Gujan, la Préfecture via son contrôle de la légalité nous a demandé de retirer cette délibération du fait que la commune de Gujan n'était juridiquement pas membre de ce syndicat.*

Donc aujourd'hui on est là pour en fait modifier l'article premier de nos statuts, c'est-à-dire rajouter la commune de Gujan-Mestras aux 13 autres communes de ce syndicat, et cette délibération a été déjà prise au niveau du SIVU en février, et aujourd'hui toutes les communes-membres doivent prendre cette délibération afin de valider l'intégration de Gujan-Mestras au syndicat.

Monsieur le Maire *: Je remercie Hervé tout d'abord mais aussi notre secrétaire du SIVU, Jennifer, pour tout le boulot que vous accomplissez. Je suis Président du SIVU et je sais que vous êtes souvent en première ligne, et moi aussi quand il faut aller rencontrer les services préfectoraux. Alors je ne vais pas développer parce qu'on va y passer la soirée, mais on est beaucoup mobilisés sur la réforme du BNSSA et le statut du sauveteur aquatique, donc on se bat pour qu'on ne nous embête pas, et qu'on ne nous alourdisse pas la charge une fois de plus en compliquant l'obtention de ces diplômes qui ont un coût d'ailleurs pour les futurs sauveteurs, et qui auraient peut-être une incidence très forte dès l'année prochaine sur le nombre de sauveteurs qui seraient candidats sur nos plages.*

Donc on se bat pour ça, on va se déplacer à Paris dans quelques semaines, et on a déjà rencontré beaucoup de monde, on avance sur le sujet, mais je tiens à les remercier. Et je rappelle que le SIVU est en charge justement des stages en mer et du recrutement des sauveteurs, mais aussi à travers les compétences qui lui sont données de la base de l'hélicoptère du Huga, et Gujan était la dernière commune qui n'était pas avec nous. Donc ce syndicat regroupe toutes les communes littorales de Gironde et nous recrutons environ 280 à 300 sauveteurs tous les ans pour surveiller toutes les plages de Gironde. Donc merci Hervé pour ton implication.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE l'extension de périmètre avec l'adhésion de la commune de Gujan-Mestras et les modifications statutaires du Syndicat pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin.

ARTICLE 2

APPROUVE la composition du syndicat aux communes suivantes :

Arcachon, Carcans, Grayan et l'Hôpital, Gujan-Mestras, Hourtin, Lacanau, La Teste-de-Buch, Lège-Cap Ferret, Le Porge, Naujac-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays-Montalivet, Vensac et Le Verdon-sur-Mer.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL19022025-13 : Délibération portant modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois.

La présente délibération porte sur la transformation de postes.

- **Création du poste sous-directeur politiques contractuelles relatives à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire**

Il est proposé aux membres du Comité social territorial de se prononcer sur la création de ce poste ouvert au cadre d'emploi des animateurs et attachés territoriaux.
Au regard de l'accroissement exponentiel des services et missions rattachés à la Direction Solidarité, Enfance, Jeunesse et Sports (DSEJS), il est devenu nécessaire de la renforcer par la création d'un poste intermédiaire de directeur adjoint plus particulièrement en charge de l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire.
Il est également rappelé que la directrice de la DSEJS a également la charge de direction et de pilotage du CCAS (CCAS et EHPAD), de France Service, de la restauration scolaire et du service des sports.

L'objectif de ce poste de sous-direction est de réorganiser certaines missions que gère actuellement directement la directrice et qui relèvent d'un temps de travail devenu beaucoup trop important pour notamment assurer la coordination du Projet Educatif Territorial (PEDT) de la collectivité, en lien avec les partenaires institutionnels, collaborer avec la chargée de coopération territoriale au projet social global de la collectivité dans le cadre de la CTG, encadrer et accompagner la responsable enfance jeunesse sur certaines des missions techniques, telles que la conception et le pilotage des projets des structures Enfance et Jeunesse.
L'emploi serait ainsi ouvert aux agents des cadres d'emploi des animateurs et attachés territoriaux (catégorie A et B), comprenant les grades suivants :

- Attaché ;
- Animateur principal 1ère classe ;
- Animateur principal 2ème classe ;
- Animateur.

- **Création de 2 emplois d'agents techniques DST, régie espaces verts à temps complet**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création de deux emplois d'agents techniques DST, régie espaces verts au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Compte tenu du besoin et nécessités de service, il est proposé de créer, en conséquence, deux nouveaux postes pour répondre aux nombreux aménagements d'espaces publics qui ont fait l'objet d'aménagements paysagers : Ces nouveaux aménagements sont composés d'espaces verts plantés d'arbustes, de plantes vivaces ou encore de graminées, impliquant un entretien manuel plus conséquent et soigné liés en particulier aux nécessités de désherbage et de taille.

Les deux emplois sont ouverts aux agents du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux comprenant les grades suivants :

- Adjoint technique ;
- Adjoint technique principal 2ème classe ;
- Adjoint technique principal 1ère classe.

- **Création de l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps complet et suppression de l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps non complet : 80 %**

Il sera proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création de l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps complet et la suppression de l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps non complet : 80 %

Cette opération vise à renforcer la sous-direction jusqu'alors constituée un poste d'assistance administrative à 80 % pour assurer assistance au responsable et aux services de la direction dans la mise en œuvre de l'action culturelle municipale ainsi que le lien avec le tissu associatif.

La collectivité doit saisir, préalablement à sa délibération, le CST lorsqu'elle procède à une variation du temps de travail ayant pour conséquence cette augmentation du nombre d'heures de service hebdomadaire de plus de 10 %.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emploi d'adjoint administratif comprenant les grades suivants :

- Adjoint administratif

- Adjoint administratif principal de 2ème classe
- Adjoint administratif principal de 1ère classe

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2313-3,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
VU le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

VU l'avis du Comité Social Territorial du 5 février 2025,

VU l'avis de la Commission finances, marchés publics et ressources humaines du 12 février 2025,

VU le budget de la commune – chapitre 012 – charges de personnel,

VU le tableau des emplois permanents dans sa version du 1er janvier 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle qu'exposée dans les propos introductifs de la présente délibération,

MME FRISTCH *: Bonsoir. Dans cette délibération vous êtes amenés à voter pour une création de sous-directeur à la DSEJS. En fait c'est un renfort pour la directrice actuelle qui est en charge du CCAS également, de l'EHPAD et de cette Direction qui est assez tentaculaire. Donc ce poste viendra surtout pour l'aider sur tout ce qui est administratif, notamment pour la coordination du PEDT de la collectivité avec les partenaires institutionnels. N'est-ce pas Prune ? C'est ta délégation surtout. Donc c'est un réel besoin, ça fait un petit moment qu'on a une alarme qui s'est déclenchée, et ça se réalise enfin concrètement.*

Ensuite il y a 2 créations d'emplois à la Direction des Services Techniques à la régie Espace Vert. Comme Monsieur le Maire le rappelait avec les nouveaux aménagements ça crée un peu plus d'entretien, donc là le service Espaces Verts commence à être un peu sous tension, donc ça viendra les conforter dans leurs missions.

Le 3ème point sur cette délibération c'est la création et la suppression d'un emploi au service Culture et Vie Associative. C'est la création d'un emploi à temps complet et la suppression de l'emploi qui était à 80%, car il y a eu une augmentation du travail administratif puisque nous allons récupérer la programmation en direct, donc il y a quand même beaucoup d'administratif à faire, avec des dossiers et autres qui nécessitent du coup un temps complet.

Cette délibération bien sûr a été proposée au Comité Social et Territorial avec mes collègues ici présents Cyrille et Jacky, et le collège des représentants du personnel a donné un avis favorable à l'unanimité, ainsi que celui des élus.

Monsieur le Maire *: Merci Madame FRITSCH et merci pour votre investissement et ceux qui vous entourent. Je pense que ça a été un gros travail d'abord de recruter, aussi votre présence dans ces*

ateliers-là, dans ces moments de recrutement, mais aussi de définir les besoins de la collectivité. On est une commune qui a grossi mais il faut savoir aussi qu'il n'y a pas que les gens de Lacanau qui fréquentent nos services. Nous avons une maison qui s'appelle Maison France Services au Pôle de l'Aiguillonne, et c'est vrai que c'est une très belle aventure. On avait été lauréat en Gironde rappelez-vous, on avait été la première Maison France Services seulement Le Porge, Saumos, Le Temple, Carcans, tout le monde est chez nous, mais c'est plutôt c'est sympathique.

On a aussi des parts de financement importantes, donc c'est pour cela, mais c'est vrai que la commune de Lacanau fait un peu l'effet aspirateur puisqu'il n'y a pas les mêmes services dans les autres communes, donc on remplit socialement, et je pense que c'est aussi notre mission d'accompagner tous ces gens-là. Donc ce pôle il a pris une véritable dimension. On freine parfois, parce que c'est vrai qu'on a des locaux mis à disposition où il y a de la tension sur les événements, et on essaie de préserver aussi nos personnels. Et on peut s'apercevoir qu'avec tous ces événements qu'on crée toute l'année, même l'hiver, et puis d'avoir la richesse du magazine de la culture pour l'hiver, n'est-ce pas mon cher Cyrille ?

Donc ces emplois-là étaient indispensables à la bonne tenue de nos services. Je suis toujours très attentif et c'est le discours que j'ai envers les agents tous les jours, nous sommes un service public, mais ce n'est pas parce que nous sommes un service public que nous ne devons pas être parfaits. Donc on essaye de l'être, on ne l'est pas toujours, mais c'est vrai que ces recrutements vont nous permettre d'être encore meilleurs et de pouvoir justement parfois donner l'occasion à certains agents de ne pas s'essouffler, d'être mieux organisés et de pouvoir réaliser un travail plus efficace.

Des commentaires sur cette délibération de Madame FRITSCH ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

CRÉER l'emploi de sous-directeur politiques contractuelles relatives à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire à temps complet ouvert aux agents des cadres d'emploi des animateurs et attachés territoriaux (catégorie A et B) tel que présenté en introduction.

ARTICLE 2

CRÉE les deux emplois d'agents techniques à la direction des services technique (DST), régie espaces verts au cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C) tels que présentés en introduction.

ARTICLE 3

CRÉE l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps complet (catégorie C) tel que présenté en introduction.

ARTICLE 4

SUPPRIME l'emploi d'agent administratif au sein de la sous-direction culture et vie associative à temps non complet (80%) (catégorie C) tel que présenté en introduction.

ARTICLE 5

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux B.P. 2025 et suivants de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 27 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Monsieur le Maire *: Rapidement, parce qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis le mois de décembre et janvier. C'est toujours compliqué après le marathon des galettes, le repas des aînés, le repas des agents, c'est toujours une période difficile où on n'a pas la même garde-robe. Donc il y a eu de très belles expositions à l'Escoure avec les clichés de Christophe BRACHET et une présentation très intéressante de son métier de photographe de plateau. Nous avons une fierté déposer la plaque de la Fédération Européenne de Surf sur la Mairie annexe, on en est plutôt très heureux. Lacanau en jeu a connu un très beau succès en particulier le samedi où il y a eu beaucoup de monde, donc on félicite toute l'équipe et bien sur nos équipes techniques qui assistent. Il y a eu les spectacles Fake et Molière en pièces à la Salle l'Escoure. Réunion publique aussi sur le PEM avec une centaine de personnes qui étaient réunies, donc c'était plutôt sympa.*

Les travaux de renouvellement du réseau, on vous embête un peu Avenue de la Côte d'Argent. Vous savez que je ne supporte pas les feux mais pour l'instant ils sont là jusqu'à fin avril, jusqu'à la fin de ces travaux qui étaient indispensables. Ceux qui passent par le Moutchic ne s'aperçoivent pas que les réseaux sont en train d'être effacés, mais là c'est un peu marron et tellement marron vers le Boulevard de la plage, à l'Hermitage et la Rue de la Poste. Et puis après les réunions que nous avons eues la semaine dernière en comité départemental CNPS, nous avions quelques remontrances sur ce projet-là que j'espérais démarrer avec les équipes au mois septembre parce que c'est la Communauté de Communes qui porte, et nous avons eu l'avis favorable de la CNPS après 1 heure de débat avec les services de l'État, mais on a été plutôt bien reçus, pour expliquer pourquoi et comment. Donc on pourra présenter à ceux qui le souhaitent le projet définitif, pour pouvoir démarrer les travaux très rapidement après la saison et tenir nos engagements. Donc le Moutchic verra sa renaturation et sa remise en route après l'été, après avoir effacé les réseaux,

Passage Lacaze/Place Rouge. L'entreprise VRD a quasiment achevé la pose des réseaux et c'était assez compliqué sous l'emprise de l'ancien rond-point. Une canalisation d'eau doit également être remplacée préalablement à la pose des premiers pavés, ça a été la mauvaise surprise. Les premiers coulages de béton Passage Lacaze interviendront courant février, alors plutôt fin février ou début mars, pour une libération des emprises Passage de Lacaze pour les vacances de printemps.

Chemin de Mistre qui nous fait un peu mal au budget Monsieur l'Adjoint aux Finances, mais la réfection complète du Chemin de Mistre doit s'achever fin février pour une réouverture à la circulation.

Le Camping avec notre brillant Conseiller Municipal, il n'avait pas de cheveux blancs avant le camping, maintenant il a la tête toute blanche, donc merci Jean-François pour ton investissement. La réalisation des revêtements commencera début mars et les premiers mobil-homes seront mis en place en anticipation de l'ouverture prévue courant avril pour accueillir les premiers saisonniers. Là aussi parfois les engagements des partenaires, alors nous avons un budget qui tient la route, on est toujours prêts à réaliser, mais quand ça arrive parfois à d'autres communes, quand on n'est pas assez prudent, le chantier ne démarre pas parce que les partenaires ont réduit leur participation, et c'est le cas sur ce chantier, même si nous avons des jolies marges de manœuvre, et nous allons pouvoir enfin loger une grande partie de nos saisonniers.

Rue des Mimosas. Dans la continuité de la rénovation de la Route du Lion, la ville a engagé début février la rénovation de la Rue des Mimosas et de la Place de la Concorde. Profitant de ces travaux, le réseau d'AEP a été renouvelé et les aménagements de voirie débutent pour s'achever début avril.

Rénovation du Parking de la Mairie aussi, il n'y avait pas de récupérations de pluviales, c'était un peu humide dans le quartier, donc la gestion des eaux pluviales est en cours et on aura un parking qui répond aux normes de ce que l'on souhaite aujourd'hui, de pouvoir mieux évacuer, s'occuper de nos eaux de ruissellement, et une borne de recharge aussi pour les véhicules sera mise en place.

Reprofilage dunaire, mon cher Hervé, vous savez que ça a attaqué dur. Vous savez qu'on a subi alors l'affaissement de la plage ces dernières semaines, et on avait beaucoup d'érosions éoliennes. Donc depuis 2 semaines la Communauté de Communes a débuté les travaux de reprofilage dunaire. Après avoir retiré les plantes invasives, les travaux de reprofilage ont débuté. Le sable sera repositionné sur la berme de l'ouvrage et une nouvelle ganivelle sera installée. C'est vrai que l'hiver a été venteux, pas trop pluvieux mais venteux, et ces travaux ils sont essentiels vous le savez tous pour le maintien de notre niveau de dune et pour éviter l'ensablement de la Promenade Lacaze ainsi que des habitations du quartier Sud.

Un point Agenda aussi avec le SPOT JEUNES qui part au ski du 4 au 7 mars, la Husclade pendant les vacances de février avec plus de 130 enfants qui sont attendus sur ces vacances-là. C'est un endroit de rêve que tout le monde nous envie ma chère Prune, bravo pour ce que vous faites. Sports Vacances aussi n'est-ce pas Madame LAVERGNE avec un programme sportif qui est proposé à nos jeunes canaulais. Du 24 février au 2 mars le Festival « 7 jours au ciné », encore des choses qui se passent l'hiver, merci Monsieur RENELEAU, vous n'arrêtez plus. Ce sont 7 jours de programmation pour célébrer la diversité du cinéma et promouvoir les actions mises en place par votre salle de proximité. Au gré des séances vous seront proposés des films d'animation, des films familiaux, des comédies populaires, des films d'aventures, des sorties nationales et avant-première exclusives.

Le samedi 15 mars à la Salle des Fêtes de 10h à 13h le Salon de l'Emploi, c'est important, faites passer le message. Samedi 15 mars à l'Escoure Guillaume BLANKASS. Le prochain Conseil Municipal mes chers collègues le mercredi 9 avril 2025 pour le vote du budget, très important. Donc je vais clôturer ce Conseil municipal. Merci à tous et bonne soirée.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance
Maxime PELLICER

Le Maire
Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)